

**Conseil de sécurité**

Cinquante-sixième année

Provisoire

**4295<sup>e</sup> séance**Jeudi 15 mars 2001, à 15 heures  
New York

---

|                    |                                                     |                       |
|--------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Yel'chenko                                       | (Ukraine)             |
| <i>Membres :</i>   | Bangladesh                                          | M. Ahsan              |
|                    | Chine                                               | M. Wang Yingfan       |
|                    | Colombie                                            | M. Valdivieso         |
|                    | États-Unis d'Amérique                               | M. Cunningham         |
|                    | Fédération de Russie                                | M. Lavrov             |
|                    | France                                              | M. Levitte            |
|                    | Irlande                                             | M. Ryan               |
|                    | Jamaïque                                            | Mlle Durrant          |
|                    | Mali                                                | M. Issouf Oumar Maiga |
|                    | Maurice                                             | M. Neewoor            |
|                    | Norvège                                             | M. Kolby              |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
|                    | Singapour                                           | M. Mahbubani          |
|                    | Tunisie                                             | M. Ben Mustapha       |

**Ordre du jour**

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 13 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/216)

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance reprend à 15 h 15.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Cuba une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Dausá Céspedes (Cuba) prend place à la table du Conseil*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil ont reçu la photocopie d'une lettre datée du 14 mars 2001, émanant du Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2001/231.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie accorde beaucoup d'importance à la discussion continue au Conseil de sécurité sur la question du règlement du conflit palestino-israélien. Les interventions faites le 14 mars aux séances du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Pérès, et par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Al-Kidwa, ont permis aux membres du Conseil de sécurité d'entendre les approches des Israéliens et des Palestiniens quant à la manière de maîtriser la violence en Cisjordanie et à Gaza et quant à la recherche d'une façon de sortir de l'impasse du dialogue de paix.

La Fédération de Russie suit avec la plus grande préoccupation la situation tendue qui règne depuis plus de six mois maintenant dans les territoires palestiniens, ainsi que les actes continus de violence qui ont causé la mort de plusieurs centaines de personnes, surtout des Palestiniens. Depuis le tout début de la crise, les dirigeants russes ont fait le maximum d'efforts pour arriver à un règlement de la situation et une reprise du dialogue pacifique entre les parties. À cette fin, le Président de la Russie, Vladimir Poutine, et le Ministre des affaires étrangères, M. Ivanov, sont restés en contact permanent avec les dirigeants palestiniens et israéliens, avec les dirigeants des autres États intéressés ainsi qu'avec le Secrétaire général de l'ONU.

Malheureusement, la tension ne diminue pas. La situation est exacerbée par les actes de la partie israélienne visant à isoler la Cisjordanie et Gaza à l'aide d'équipements militaires lourds. En réalité, il y a un virtuel blocus économique du territoire de l'Autorité palestinienne. Nous prenons acte des éclaircissements apportés par la déclaration du Ministre des affaires étrangères d'Israël, Shimon Pérès, à la séance d'hier du Conseil de sécurité, qui ont aussi été répétés aujourd'hui par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU. Nous sommes convaincus, toutefois, que le blocus économique doit être immédiatement levé.

Il devrait être évident également qu'aucun acte terroriste – et la Russie condamne de tels actes – ne peut servir à justifier des mesures aussi rigoureuses que celles prises actuellement contre les Palestiniens. Au contraire, nous sommes convaincus que de telles mesures ne peuvent qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui veulent la poursuite de la violence et qui sont opposés à une reprise du processus de négociation palestino-israélien.

Nous estimons qu'à ce stade, la tâche prioritaire doit être de mettre rapidement fin à la violence en Cisjordanie et à Gaza. Sur cette base, nous appelons les Palestiniens et les Israéliens à faire preuve de la plus grande retenue et prudence, de façon à éviter toute nouvelle escalade du conflit.

Nous sommes convaincus que le compromis est maintenant plus important que jamais et que les deux parties doivent se rencontrer à mi-chemin, faire preuve de souplesse et de réalisme, et assurer la continuité du processus de paix sur la base, premièrement et avant tout, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur celle des principes de Madrid. À cette fin, il faut établir rapidement des contacts directs entre Palestiniens et Israéliens, notamment à un haut niveau. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'éliminer les obstacles à la normalisation de la situation et à la reprise des négociations pacifiques.

À cet égard, nous notons l'échange de messages qui a eu lieu entre le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le Premier Ministre d'Israël, Ariel Sharon. Nous relevons aussi le fait que cet échange s'est produit dans un esprit plutôt constructif. La chose la plus importante est que les deux dirigeants ont réaffirmé leur désir de réaliser la paix. À Moscou, on

exprime l'espoir que ces signaux positifs seront développés davantage dans un proche avenir.

Pour sa part, la Fédération de Russie continue à faire tous les efforts pour encourager l'élaboration d'une stratégie destinée à résoudre la crise actuelle, qui serait acceptable pour les parties directement impliquées dans le conflit et qui encouragerait un règlement rapide de la situation dans la région. C'est précisément cette approche qui nous guidera au Conseil de sécurité lors de l'examen de la question d'une éventuelle présence internationale dans les territoires palestiniens occupés. Nous escomptons que le Conseil de sécurité sera capable de parvenir à un consensus sur cette question.

**M. Levitte** (France) : L'Ambassadeur de Suède exprimera dans ce débat la position de tous les pays de l'Union européenne. La France y souscrit sans réserve. Elle souhaite mettre l'accent sur plusieurs points.

La France exprime d'abord sa très vive émotion et préoccupation devant le drame qui se déroule depuis six mois dans les territoires palestiniens et en Israël : plus de 400 morts, en très grande majorité palestiniens, dont plusieurs dizaines d'enfants. Nous voulons ici témoigner de notre profonde sympathie et présenter nos condoléances aux familles de toutes les victimes.

La situation est grave. Les parties donnent le sentiment de contrôler de moins en moins les événements. Insécurité au quotidien dans les territoires palestiniens comme en Israël, désespoir d'une population à qui aucune perspective n'est offerte, situation économique désastreuse, interruption des négociations entre les parties depuis la réunion de Tabah, climat de profonde suspicion voire de haine. Les acquis du processus d'Oslo sont menacés.

Le retour au calme est indispensable. La France et l'Union européenne ont, à plusieurs reprises, condamné la violence sous toutes ses formes : l'usage excessif de la force par l'armée israélienne contre les civils palestiniens et les inacceptables exécutions extrajudiciaires mais aussi les actes de terrorisme qui ont endeuillé le peuple israélien.

La France et l'Union européenne ont aussi marqué leur profonde préoccupation devant les mesures prises par le Gouvernement israélien : blocus des territoires, refus de reverser à l'Autorité palestinienne les impôts prélevés en son nom, autant de mesures de rétorsion collectives qui ne peuvent

qu'exacerber les tensions et le ressentiment de tout un peuple. Plus généralement, Israël se doit de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève, qui s'applique à tous les territoires palestiniens occupés.

L'allègement des restrictions aux déplacements décidées par le Gouvernement israélien, s'il se vérifie, va dans le bon sens. La stratégie suivie ces dernières semaines ne pouvait qu'alimenter les frustrations et aggraver une situation économique déjà catastrophique. L'Union européenne et ses membres, premier fournisseur d'aide au peuple palestinien, ont consenti à des efforts exceptionnels pour aider la population et l'Autorité palestinienne. Toute la communauté internationale doit participer à cet élan de solidarité.

Ces affrontements, ce délitement sont d'autant plus consternants que les deux parties n'avaient jamais paru aussi proches de la paix, à Camp David comme à Tabah. Des ouvertures israéliennes et palestiniennes réciproques permettaient pour la première fois d'entrevoir un accord, y compris sur les points les plus délicats : Jérusalem, les réfugiés, les territoires.

L'espoir de paix et de cohabitation harmonieuse, tourné vers la coopération et l'avenir, doit vivre. Nous continuons de penser que les négociations de ces derniers jours tracent la voie à suivre. Les solutions explorées constitueront nécessairement, un jour, les bases du règlement définitif tant attendu. Ce règlement est fondé sur le droit d'Israël de vivre en paix dans des frontières reconnues et sur le droit du peuple palestinien à disposer d'un État, d'un territoire, d'une capitale. Il est fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), sur le principe de la terre contre la paix et sur les termes de référence de la Conférence de Madrid.

Il importe que les armes se taisent et que le dialogue reprenne. Nous appelons solennellement les dirigeants israéliens et palestiniens à tout mettre en œuvre pour briser l'engrenage de la violence. La situation présente, dans laquelle chacun attend de l'autre qu'il fasse les premiers pas ne peut mener qu'à l'impasse. Des gestes forts sont nécessaires pour restaurer une confiance véritable. Le respect des accords signés depuis Oslo et le gel effectif de la colonisation y contribueraient fortement.

Le volet palestinien ne peut être détaché d'un règlement juste et global du conflit entre Israël et les

pays arabes. Nous appelons à une relance des négociations entre Israël et la Syrie, entre Israël et le Liban sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Comment favoriser la relance des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne? Il faut réfléchir sur les moyens de restaurer un minimum de confiance entre les parties. L'impulsion des États-Unis reste essentielle. L'Union européenne, la Russie, l'Égypte, la Jordanie, l'ONU peuvent également y contribuer comme ils l'ont montré lors du Sommet de Charm el-Cheikh. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui entretient des contacts étroits avec tous les acteurs impliqués dans la crise du Proche-Orient, peut jouer, en particulier, un rôle utile. Nous soutenons pleinement son action.

Mais, le Conseil de sécurité a aussi son mot à dire. La situation actuelle constitue une menace pour la paix dans la région et relève donc de sa compétence. Il s'est déjà prononcé sur le passé et l'origine de la crise en adoptant la résolution 1322 (2000). Il lui revient maintenant de réfléchir, avec Israël et l'Autorité palestinienne, à des propositions susceptibles de faciliter les contacts entre les parties et de garantir les résultats obtenus.

Envoyer des observateurs sur le terrain pourrait constituer, à cet égard, un mécanisme utile, pour apaiser les tensions, pour vérifier le respect des engagements souscrits par les parties. C'est pourquoi, la France, avec d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, avait été à l'origine de cette idée, en novembre dernier. Ce mécanisme n'a cependant d'intérêt que s'il est accepté et agréé par les parties et s'il bénéficie de leur pleine coopération. Le travail des observateurs serait le prolongement de celui effectué par la commission Mitchell. L'outil n'aurait de valeur que dans la mesure où il s'insérerait dans un cadre plus large : la réduction de la violence, le respect des engagements souscrits lors du Sommet de Charm el-Cheikh, la reprise des négociations.

C'est dans cet esprit que nous examinerons toute action éventuelle du Conseil. Mais le Conseil ne sera écouté par les parties que s'il est rassemblé. Il lui faut moins porter un jugement sur le passé que définir une approche positive et faciliter la recherche d'une solution à cette tragédie, en concertation avec Israël et l'Autorité palestinienne.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en chinois*) : Hier, le Vice-Premier Ministre israélien et Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, et l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Al-Kidwa, se sont entretenus séparément avec le Conseil sur les événements récents de la situation israélo-palestinienne et ont présenté leurs vues respectives. Aujourd'hui, à la demande de certains membres du Conseil, le Président a organisé ce débat public. Cela joue en faveur des efforts des Nations Unies pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

À l'heure actuelle, le conflit israélo-palestinien se poursuit. Cela a non seulement aggravé les souffrances des populations civiles et accentué la haine et l'hostilité des deux côtés, mais cela a aussi entraîné de graves conséquences pour le processus de paix et pour la sécurité régionale au Moyen-Orient. Si cette situation persiste, les efforts des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que ceux de la communauté internationale, qui ont produit de bons résultats, pourraient être réduits à néant.

Le Conseil a toujours attaché de l'importance au conflit israélo-palestinien et au processus de paix au Moyen-Orient. Afin de rétablir et maintenir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, le Conseil a fait de nombreux efforts positifs. La proposition d'envoyer des observateurs de l'ONU sur le terrain a reçu un large appui. L'envoi d'une force d'observateurs a pour but d'atténuer et de venir à bout de la violence qui fait rage, dans l'intérêt des deux parties au conflit. Il faut souligner que la compréhension, la coopération et le soutien de la partie israélienne sont essentiels au prompt déploiement des observateurs de l'ONU et à la mise en œuvre réussie du mandat. Nous nourrissons le fervent espoir que la partie israélienne examinera favorablement cette proposition. En même temps, nous espérons également que le Secrétaire général de l'ONU continuera de jouer un rôle positif en maintenant des contacts étroits avec les deux parties et en les priant instamment de faire preuve de retenue et de souplesse et de chercher une solution acceptable pour les deux parties pour mettre fin à la violence et reprendre les pourparlers de paix.

Nous avons noté que le nouveau Gouvernement israélien avait indiqué que parvenir à la paix était devenu sa tâche principale et qu'il avait souligné en particulier que la paix devait se faire par les paroles et non par les balles. Les dirigeants des deux parties ont

récemment fait part de leur désir de reprendre les pourparlers de paix, et cela représente une occasion nouvelle de rétablir le processus de paix. Cette occasion doit être saisie et non ratée. Nous espérons que les deux parties tiendront compte de leurs intérêts à long terme, mesureront la portée des événements, saisiront l'occasion et traduiront leur volonté politique positive en actions concrètes le plus rapidement possible.

La Chine a toujours appuyé activement et favorablement le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus que réaliser la paix et la stabilité au Moyen-Orient est une aspiration commune des peuples de la région. C'est dans l'intérêt fondamental de tous les pays de la région. C'est aussi dans l'intérêt de la communauté internationale, y compris la Chine.

À l'heure actuelle, le processus de paix au Moyen-Orient est entré dans une étape cruciale. La priorité immédiate est que la Palestine et Israël mettent fin à la violence et relancent les pourparlers de paix. Les résolutions pertinentes de l'ONU sur les questions concernant le Moyen-Orient, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et le principe « terre contre paix », universellement reconnu par la communauté internationale, sont les éléments de base pour réaliser la paix. Il est impératif que les parties intéressées appliquent pleinement les accords et les engagements déjà conclus. C'est là une façon réaliste de mettre fin à la violence et de faire sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse actuelle. La Chine est disposée à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient le plus rapidement possible.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient est extrêmement précaire, nous en sommes tous conscients. Dans ce climat particulièrement explosif, la communauté internationale se doit de peser soigneusement tous ses actes et ses paroles. Il nous faut trouver les moyens d'encourager et d'appuyer les parties et les efforts qu'elles doivent faire pour mettre fin à la violence, rétablir la confiance et retourner à la table de négociation.

Malheureusement, la violence engendre la violence; les actions sont suivies de réactions; des

erreurs sont commises et pendant ce temps, la tension continue d'augmenter. Nous souhaiterions qu'il en soit autrement, mais on ne peut jamais – et on ne pourra pas ici – mettre fin à la violence de l'extérieur. On ne peut davantage y mettre fin par les accusations et les contre-accusations et par la surenchère verbale.

Hier, le Vice-Premier Ministre israélien, M. Shimon Pérès, a rencontré les membres du Conseil de sécurité auxquels il a fait part de plusieurs points importants. Premièrement, il a souligné que la sécurité des Israéliens et des Palestiniens dépendait des deux parties, et non de forces extérieures ou d'une présence internationale. Deuxièmement, il nous a rappelé que la paix n'est pas une chose qu'on impose, et a demandé au Conseil d'appuyer la paix, et non l'une ou l'autre des parties. Comme l'ont déjà fait remarquer l'Ambassadeur Wong et d'autres au cours de ce débat, les deux parties disent vouloir le dialogue et la poursuite du processus de paix. Nous devons encourager cela et ne pas encore compliquer les choses par des décisions intempestives du Conseil prises hors du contexte, d'où devraient découler les résultats sur lesquels les parties sont tombées d'accord.

M. Pérès a réaffirmé l'attachement du Gouvernement israélien aux dispositions de l'Accord de Charm el-Cheikh et son acceptation de la commission Mitchell d'établissement des faits, qu'il invite à procéder à un examen exhaustif de la situation. C'est là quelque chose dont il faut se féliciter. Il nous a dit également que la commission se trouverait en Israël la semaine prochaine et a prié le Conseil d'attendre le rapport de cet organe pour commencer ses délibérations sur les prochaines étapes du processus. Il a également confirmé que le Premier Ministre, M. Sharon, se rendrait à New York le 21 mars pour y rencontrer le Secrétaire général. Nous saluons ces efforts ainsi que l'engagement du nouveau Gouvernement israélien aux côtés de l'ONU.

Nous voulons que le Conseil de sécurité soutienne la paix et la concertation. Or il ne peut le faire en agissant précipitamment. Il ne peut le faire qu'en appuyant tant Israël que les Palestiniens. Les États-Unis restent fermement décidés à ne pas laisser le Conseil adopter de résolution qui ne jouirait pas du soutien tant des Israéliens que des Palestiniens.

En décembre dernier, le Conseil a sagement décidé de ne pas adopter une résolution qui demandait la mise en place prématurée d'une présence

internationale dans la région. Le Conseil a envoyé un message clair et sans équivoque. Ce message était simple et clair : il disait que nous attendions tous avec impatience le moment où les parties parviendraient à un accord, et où le Conseil pourrait apporter à son tour un appui à la mise en oeuvre de cet accord. Il est tout à fait possible qu'une présence internationale dotée d'un mandat réaliste fasse partie de cette phase d'application. Alors, c'est-à-dire lorsqu'une paix sera devenue possible, les États-Unis s'associeront au reste du Conseil et appuieront les efforts que les parties elles-mêmes auront déployés pour parachever la paix.

Quoi que nous en ayons, la voie de la paix ne commence pas dans cette salle. Elle doit être reprise dans la région. Le Conseil a déjà signifié qu'il appuyait l'arrêt de toutes les violences et le retour à la table de négociation. Dorénavant, la mission du Conseil, et, d'ailleurs, la mission de chacun des Membres de l'ONU, doit être d'encourager les parties à mettre fin à la violence, à se réunir pacifiquement autour de la table de négociation et à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour parvenir à un accord sur le statut définitif. Faire croire que le Conseil peut trouver le moyen de s'interposer entre les parties et jouer un rôle constructif en observant les actes de violence sur le terrain ne sert qu'à faire oublier aux parties la nécessité absolue de se rencontrer et de définir entre elles leur avenir commun, à savoir une paix juste et durable, garantissant à tous, Israéliens comme Palestiniens, la sécurité et la dignité. C'est à ce dernier objectif que travaille le Gouvernement des États-Unis.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Il est bon que le Conseil examine la situation au Moyen-Orient, compte tenu de la profonde inquiétude que suscitent chez les Membres de l'ONU la poursuite de la violence, le bouclage des territoires occupés et l'isolement des villes et villages de ces territoires. L'inquiétude est particulièrement vive face à l'amenuisement des perspectives de paix entre Israël et les Palestiniens, dont l'importance dépasse de loin les frontières d'Israël et des zones palestiniennes.

La situation actuelle est bien sombre. De nombreuses routes de Gaza et de la Cisjordanie sont encore fermées aujourd'hui. Au cours des deux derniers jours, deux Palestiniens ont trouvé la mort à des postes de contrôle, où ils ont été retardés alors qu'ils cherchaient à gagner l'hôpital. À cause du bouclage continu de l'aéroport de Gaza, des milliers de

pèlerins palestiniens ne peuvent revenir de La Mecque. Face aux tensions qui continuent d'augmenter, l'attention immédiate de la communauté internationale est nécessaire.

Le Conseil doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité, qui est de maintenir la paix et la sécurité dans cette région comme partout ailleurs. Nous devons trouver un moyen de progresser et d'améliorer la situation, au lieu de l'empirer. Nous devons trouver un moyen de préserver au maximum l'unité du Conseil, afin d'engager les parties sur une voie pacifique. Le Royaume-Uni est prêt à contribuer à cet effort.

Le Royaume-Uni, à l'appui de la position de l'Union européenne – qui va être intégralement exposée tout à l'heure par la présidence de l'Union – a exhorté à maintes reprises le Gouvernement israélien à mettre fin aux pratiques de bouclage et d'exécutions extrajudiciaires. Le Gouvernement israélien nous a dit que ces mesures étaient nécessaires pour la protection de la vie des Israéliens. Or, ces pratiques ont pour effet de radicaliser la population palestinienne et d'attiser la violence dans les territoires occupés. Elles ne peuvent donc servir à l'objectif qu'elles sont censées viser. Nous continuerons d'exhorter le Gouvernement israélien à cesser ces pratiques et je me félicite, à cet égard, de l'assurance donnée hier par le Vice-Premier Ministre israélien que ces mesures n'incluraient pas la politique générale du nouveau Gouvernement israélien. Nous attendons de voir la mise en oeuvre effective de ces décisions.

Une autre mesure qui s'impose est la reprise du versement des recettes soustraites à l'Autorité palestinienne. En attendant, l'Autorité palestinienne elle-même doit faire des efforts de bonne foi pour mettre fin à la violence et rétablir la coopération en matière de sécurité.

Alors, que faut-il faire dans l'immédiat? Les deux parties doivent prendre immédiatement des dispositions pour réduire la violence et rétablir la confiance. Les deux parties doivent poursuivre les contacts, par exemple, de façon à progresser effectivement dans leur coopération en matière de sécurité. En fait, la seule chose que puissent faire les parties c'est de décider d'elles-mêmes de mettre un terme à l'engrenage de la violence et de revenir à la table de négociation. Mais la réalité – à commencer par l'effrètement de l'Accord de Charm el-Cheikh – prouve qu'elles ont besoin d'aide. Cela devrait être l'objectif du Conseil dans toutes les

mesures qu'il décidera de prendre. Nous devrions toujours réfléchir à la façon d'améliorer les conditions sur le terrain pour les populations des deux camps. Nous devons examiner toute proposition permettant d'atteindre cet objectif.

Nous continuons de croire, à l'instar de la France, de l'Irlande, de la Norvège et d'autres encore, qu'une présence d'observateurs dans les territoires occupés serait bénéfique, mais cela ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties. Cette question ne doit pas, de toute façon, devenir un cheval de bataille, divisant les parties et, pis encore, le Conseil de sécurité. Il incombe à la fois à ceux qui appuient traditionnellement les positions palestiniennes qu'à ceux qui appuient traditionnellement les positions israéliennes de faire un véritable effort pour empêcher qu'une telle division se produise, ce qui ne pourrait qu'avoir des conséquences néfastes.

Nous avons tous signifié clairement aux parties notre certitude de l'utilité d'une force d'observation. C'est aux parties qu'il incombe au premier chef de se mettre d'accord sur les modalités possibles d'un tel déploiement. Notre objectif devrait être de les encourager à collaborer, et non de polariser les différends et de perpétuer la rupture d'un dialogue constructif.

Le Conseil se trouve devant un défi : comment maximiser les perspectives de reprise des négociations; comment aider les parties à renoncer à la violence; et comment les appuyer concrètement sur le terrain. Nous devons tous nous employer à relever ce défi.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Près de 10 ans se sont écoulés depuis la tenue à Madrid, en 1991, de la première Conférence de paix du Moyen-Orient. Nous étions alors pleins d'espoirs et d'attentes. Pour la première fois, les deux parties avaient reconnu leur droit réciproque d'exister et avaient promis d'oeuvrer de concert vers la paix.

Depuis six mois, la situation au Moyen-Orient s'est dramatiquement détériorée. Elle est critique, tant en matière de sécurité générale qu'au niveau de la violence et des actes de terrorisme. Nous avons également vu s'aggraver la situation des droits de l'homme, les conditions de vie des Palestiniens et la situation fiscale de l'Autorité palestinienne.

Il n'y a pas d'alternative à la paix. À notre avis, le processus de paix est la seule voie viable afin de

résoudre les différends entre les parties. Mais il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour remettre le processus de paix sur la bonne voie. Construire une paix durable signifie trouver un équilibre entre les intérêts et mettre en place la confiance entre les parties. Si le Conseil de sécurité doit jouer un rôle constructif afin de parvenir à cet objectif, il nous faut une approche commune et un programme commun. La priorité à ce stade devrait être de faire cesser la violence et de stabiliser la situation. De plus, nous devrions encourager des mesures de confiance, afin de renouer le dialogue entre Israël et les Palestiniens. Le Conseil de sécurité devrait rapprocher les deux parties et s'efforcer de parvenir à l'accord le plus large possible sur les questions concernant la paix et la sécurité dans la région.

La Norvège a toujours exhorté les parties à reprendre les négociations et à renouer leur dialogue sur les questions de sécurité. Nous avons également demandé à Israël et aux Palestiniens de mettre un terme à la violence. Nous comprenons certes les besoins de sécurité d'Israël, mais Israël doit respecter la sûreté et la sécurité des Palestiniens. En outre, nous avons exhorté le Gouvernement israélien à lever le bouclage de la Rive occidentale et à Gaza et de transférer le solde des revenus fiscaux dus à l'Autorité palestinienne. Nous demandons également à Israël de geler l'expansion des colonies de peuplement.

La base de toute solution à la crise actuelle doit être les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et toute autre résolution pertinente des Nations Unies. La Norvège voudrait également souligner que la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, est totalement applicable aux territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons Israël, puissance occupante, à respecter ses obligations juridiques et à assumer ses responsabilités selon ladite convention.

La Norvège appuie l'idée d'une présence d'observateurs internationaux. Si cette présence doit jouer un rôle important, elle doit recevoir le soutien entier des deux parties. Nous demandons donc au Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec elles pour voir quand et dans quel cadre cette présence pourrait être établie de manière appropriée dans la région.

La commission d'enquête de Charm el-Cheikh, dont le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Thorbjørn Jagland, est membre, doit se rendre en Israël et en Palestine la semaine prochaine. À notre avis, elle peut jouer un rôle modérateur dans la situation actuelle et aider à forger la voie vers l'avenir.

La Norvège estime que le Conseil de sécurité a un rôle net à jouer dans la quête continue de la paix au Moyen-Orient. Nous devons faire ce que nous pouvons pour ramener les deux parties à la table de négociation et pour mettre fin à la situation actuelle caractérisée par la violence et l'effusion de sang.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer pleinement ma délégation à la déclaration qui sera faite sous peu par le Représentant permanent de la Suède au nom de l'Union européenne.

L'Irlande aspire depuis longtemps à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Nous pensons que cela ne peut se faire que sur la base d'un accord qui respecte le droit d'Israël à la paix et la sécurité, tout en assurant les droits légitimes du peuple palestinien. Il est profondément regrettable que les efforts pour parvenir à un accord sur le statut définitif, entrepris pendant que le précédent Gouvernement israélien était au pouvoir, n'aient pas porté de fruits, et qu'une fois de plus les territoires palestiniens soient plongés dans la violence.

Il y a de profondes divergences s'agissant des causes et des responsabilités de la violence. Il est clair, néanmoins, que la phase actuelle de la violence naît essentiellement de la frustration engendrée par de longues années d'occupation. Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, dans leur déclaration ministérielle du 15 novembre, ont souligné que le manque de progrès constatés dans le processus de paix, y compris à propos du problème des colonies de peuplement, est au cœur des frustrations du peuple palestinien et de la violence.

Mon gouvernement est préoccupé et même horrifié par le recours généralisé à des armes meurtrières à l'encontre des Palestiniens et par le fait que des méthodes moins meurtrières, qui sont facilement disponibles, n'aient pas été utilisées, notamment aux premiers signes des troubles actuels. En octobre dernier, le Conseil a condamné à juste titre le recours excessif à la force dans la résolution 1322 (2000). L'Union européenne avait alors averti que l'usage disproportionné de la force ne ferait

qu'aggraver la situation. Cette mise en garde n'a pas été entendue et elle a été, malheureusement, justifiée par les événements qui ont suivi.

Je voudrais souligner que nous condamnons aussi en termes les plus vigoureux les attaques persistantes contre les Israéliens. Elles sont totalement répréhensibles en elles-mêmes et ne feront rien pour ramener la justice souhaitée et méritée par le peuple palestinien.

La situation actuelle a créé un funeste faisceau de problèmes qui ont des ramifications politiques, économiques, sociales et morales très graves. Il y a la montée de la violence, le fait que les deux parties ne respectent pas les engagements pris à Charm el-Cheikh, les châtiments collectifs, les bouclages et les entraves à la liberté de mouvement, les répercussions désastreuses sur le peuple palestinien et sur l'économie palestinienne, la situation financière catastrophique de l'Autorité palestinienne, la montée du terrorisme, les exécutions extrajudiciaires, et le recul des perspectives pour Israël d'obtenir des frontières sûres et reconnues ainsi que son acceptation dans la région. J'ai énuméré ces questions non pas pour incriminer l'une ou l'autre des parties, mais plutôt pour souligner les dimensions du problème, son caractère international, et la responsabilité du Conseil de sécurité à ce sujet.

Il y a un besoin clair et urgent de revenir au processus de négociations. Ceci exige des mesures positives. Ceci exige un engagement, et non pas un désengagement. Ceci exige l'appui ferme de tous ceux qui sont réunis autour de cette table et de tous les Membres de l'ONU. Le message qui doit sortir de ce débat ne doit pas être négatif ni récrimatoire. Les actions répréhensibles doivent être condamnées par le Conseil : il s'agit simplement de notre devoir. Mais, au-delà, il faut se tourner vers l'avenir et offrir compréhension, encouragement et appui.

Hier, nous avons entendu le Vice-Premier Ministre Pérès nous dire que le Gouvernement israélien avait décidé d'atténuer les bouclages et les blocus et de permettre un certain retour à la normale dans la vie des Palestiniens. Nous nous félicitons de cette décision positive, et nous suivrons avec attention l'évolution ultérieure en la matière. Nous avons entendu aussi que le Gouvernement israélien coopérerait avec la mission d'enquête. C'est également important et positif, et nous attendons la suite avec intérêt. Nous allons aussi suivre ce processus de très près.

Il faut davantage. Les recettes dues à l'Autorité palestinienne doivent lui être rendues. Il n'est pas dans l'intérêt de la paix, ni dans l'intérêt d'Israël lui-même, que la situation financière et institutionnelle de son interlocuteur soit sapée, voire détruite.

Il faut rétablir la continuité dans le processus de paix. Aucun partenaire ne devrait avoir à accepter une situation où il doit régulièrement reprendre les négociations à partir d'une position différente. Il est manifeste que cela ne peut permettre un processus viable et stable.

Il y a longtemps, le Conseil de sécurité a établi la base d'une solution à travers les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Durant longtemps – depuis la mise en place des principes de Madrid, mais surtout depuis l'Accord d'Oslo –, le Conseil est resté à l'écart et a laissé les parties, avec l'aide de médiateurs, faire avancer le processus de paix et aboutir à un règlement final sur une base qui réponde aux besoins et intérêts de toutes les parties.

Le processus de paix a connu depuis des difficultés, mais aujourd'hui les difficultés sont tellement sérieuses et les ramifications internationales potentiellement si graves que mon gouvernement est convaincu que le Conseil doit de nouveau examiner tous les éléments de la situation et aider les parties à régler le problème.

La proposition d'envoi d'une mission d'observateurs internationaux, évoquée par plusieurs délégations, pourrait aider les parties dans la situation actuelle. Je demanderais à la délégation et aux autorités israéliennes de ne pas considérer cette proposition pour ce qu'elle n'est pas et n'a jamais voulu être. Personne ne suggère que cette mission d'observateurs pourrait empêcher des actes individuels de terrorisme. Il n'est pas question qu'elle s'interpose entre deux forces opposées ni qu'elle puisse arrêter des émeutes. Elle ne peut pas non plus être raisonnablement être considérée comme un encouragement à la violence. On a exprimé la crainte de voir la présence d'observateurs inciter les Palestiniens à provoquer des violences en vue de susciter des mesures de répression. En fait, contrairement aux caméras de télévision, des observateurs militaires et de police internationaux expérimentés pourraient déceler rapidement des émeutes, des jets de pierres ou d'autres formes de violence destinés à susciter une répression, et en faire part à toutes les parties concernées.

L'Ambassadeur de Singapour l'a très bien exprimé hier, au cours de la séance privée, en disant que cette présence pourrait agir comme un élément catalyseur en brisant les barrières psychologiques qui entravent la reprise du processus de paix. Le Vice-Premier Ministre Pérès a en fait évoqué hier en termes clairs ces barrières psychologiques. Il va sans dire qu'il est très important qu'une telle mesure soit formulée afin de bénéficier de l'appui le plus large possible de ce Conseil.

J'ai été très heureux d'entendre ce matin la satisfaction exprimée par l'Observateur permanent de la Palestine à la suite de la réunion d'hier entre le Vice-Premier Ministre Pérès et le Conseil de sécurité. Je conviens avec l'Ambassadeur Al-Kidwa que ce fut un bien et que M. Pérès est un politicien chevronné. L'engagement d'Israël avec le Conseil est un fait nouveau tout à fait bienvenu. Nous espérons et pensons que cela devrait donner lieu à un cadre permanent d'engagement et de dialogue avec le Ministre Pérès et son gouvernement. Il est très important que cela se fasse. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine rencontre du Premier Ministre Sharon avec le Secrétaire général.

J'espère vivement que M. Pérès, hier, et les Israéliens en général, aujourd'hui, ont reçu, au vu de la teneur de nos débats, le message que l'ONU et le Conseil de sécurité ne cherchent qu'à promouvoir la paix entre Israël et ses voisins. Si nous avons évoqué des faits pénibles, c'est par souci d'encourager un réexamen minutieux de certaines pratiques qui, d'après nous, constituent des obstacles à la paix. Nous suggérons que c'est dans l'intérêt national d'Israël d'agir ainsi. Nous suggérons une évaluation précise de nos observations et conseils sur cette base.

L'Irlande, pour sa part, cherchera à encourager et soutenir toute mesure du Conseil qui pourrait contribuer efficacement à la fin de ce conflit tragique entre les peuples israélien et palestinien, un conflit qui défigure depuis trop longtemps l'ensemble de la région.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de cette occasion qui nous est offerte d'échanger des vues sur la situation dans les territoires occupés, qui est une question très préoccupante pour ma délégation et l'ensemble de la communauté internationale, comme le démontre notre présent débat.

Nous avons eu hier l'occasion d'écouter M. Shimon Pérès, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël. Nous souhaitons le remercier d'avoir demandé lui-même à transmettre aux membres du Conseil de sécurité les vues du nouveau Gouvernement israélien sur la présente situation. À la réunion d'hier, nous avons eu l'occasion de faire connaître à M. Pérès et à l'Observateur permanent de la Palestine l'opinion des membres du Conseil sur la situation dans les territoires occupés. Nous espérons que les deux parties écouteront également l'avis des autres Membres de l'Organisation sur la situation en Palestine.

La vague actuelle de violence est regrettable du fait qu'il y a quelques mois, les parties étaient très proches d'un accord. La leçon à en tirer est claire : nous devons saisir les chances de la paix et savoir qu'il est plus facile de fragiliser un processus de paix que de le construire. Cette vague de violence est inacceptable car elle fait revenir la région à la situation qui prévalait il y a près de 10 ans.

On a beaucoup parlé de la réaction israélienne disproportionnée face à ce qui était initialement une protestation de rue de jeunes lanceurs de pierres. La violence engendre la violence. Celle-ci peut atteindre un niveau qu'il devient plus difficile de maîtriser. Nous voudrions donc demander à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la violence et assurer un retour à la normale, en vue de reprendre les négociations sur une base acceptable pour tous.

Il est vital que les versements reprennent vu les risques d'étranglement de l'économie palestinienne, qui aurait des conséquences humanitaires imprévisibles et pourrait conduire à une escalade de la violence.

Les parties doivent déterminer la base des discussions tout en tenant compte des progrès déjà accomplis. En outre, le rôle de direction de l'Autorité palestinienne devrait être préservé. Il est donc nécessaire de revenir à la voie de la coopération pour renforcer la sécurité et assurer le rétablissement d'une confiance minimale en vue d'arrêter la présente vague de violence et rétablir les conditions permettant des progrès sur la voie d'un accord final.

L'instabilité de la situation au Moyen-Orient est bien connue. Les événements actuels représentent une menace claire pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il est nécessaire que le Conseil de sécurité

poursuive son examen permanent de la situation, dans l'exercice de ses propres responsabilités.

Ma délégation estime qu'une présence internationale, sous les auspices de l'ONU, serait un élément catalyseur favorisant le rétablissement de la paix dans les territoires occupés. Nous espérons que les délibérations d'aujourd'hui enverront un signal clair sur les espoirs et souhaits unanimes de la communauté internationale en ce qui concerne la paix au Moyen-Orient.

**M. Maiga (Mali) :** Monsieur le Président, c'est à mon tour de vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil pour discuter de la grave situation de violence qui perdure dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Le Mali est vivement préoccupé par la situation de violence continue, qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, et considère que ces événements tragiques, s'ils ne sont pas maîtrisés rapidement, font peser une menace réelle sur la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Le Mali condamne fermement les actes de répression et l'usage excessif et sans discrimination de la force par l'armée israélienne et qui ont fait près de 437 victimes, principalement parmi les civils palestiniens. De même, nous considérons comme contreproductif le recours fréquent par Israël aux châtiments collectifs ainsi qu'aux restrictions en tous genres qui frappent les populations des territoires. En effet, le bouclage des territoires a transformé en un véritable cauchemar la vie quotidienne des Palestiniens, en occasionnant des pertes économiques considérables.

Aucune lutte – si légitime soit-elle – contre le terrorisme, que nous condamnons sous toutes ses formes, ne saurait justifier l'imposition de telles mesures. À cet égard, nous prions instamment toutes les parties de faire preuve de retenue et de modération, de s'abstenir de tout acte de provocation et d'œuvrer ensemble pour le retour au calme.

C'est qu'en effet, la violence actuelle ne prendra fin qu'avec la signature d'un accord de paix juste, global et durable fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et les accords signés par les parties. À cet égard, nous considérons que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer.

Le Conseil a, conformément à la Charte, l'obligation d'oeuvrer pour créer les mesures de confiance entre les parties, aptes à mettre fin à la violence, et restaurer un climat propice à la reprise, sans condition aucune, des négociations sur le statut final des territoires.

De même, ma délégation estime qu'Israël a l'obligation de faire respecter les lieux saints et de garantir la protection des populations civiles palestiniennes.

Israël, puissance occupante, doit veiller au respect scrupuleux des normes du droit international humanitaire ainsi que des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre. Nous nous associons à nouveau à la Palestine pour demander au Conseil de sécurité l'établissement rapide d'une mission internationale d'observateurs dans les territoires, chargée d'assurer la protection des civils.

C'est dans cet esprit que le Mali soutient pleinement la démarche du groupe de travail des pays non alignés et d'autres membres du Conseil visant à la poursuite des discussions avec les parties en vue du déploiement prompt et efficace d'observateurs sur le terrain. Nous prions instamment, à cet égard, le Gouvernement israélien d'aider la communauté internationale afin de donner corps à cette idée, en tant que mesure de confiance pour le bien à la fois des Palestiniens et des Israéliens.

La situation est dramatique et l'on a pu parler de recul du processus de paix alors même qu'un accord de paix était encore possible. Il n'empêche qu'il y a lieu cependant d'espérer. C'est pourquoi, ma délégation se félicite de la décision prise par le Gouvernement israélien – annonce nous en a été faite hier par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël – de commencer à alléger le blocus interne entre les villes palestiniennes afin de faciliter la vie de la population civile. Il s'agit là d'une mesure positive qui pourrait contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des habitants des territoires et faire baisser le niveau de violence actuel. Au-delà de cette mesure, que nous saluons encore une fois, ce que nous attendons d'Israël, c'est la fin du bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza afin de permettre aux Palestiniens d'entrer en Israël pour y travailler.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'appui de ma délégation aux efforts que déploie le Secrétaire général et son représentant spécial pour rapprocher les parties en vue d'une reprise du processus de paix. Nous demandons également à la communauté internationale de fournir l'aide humanitaire et économique nécessaire au peuple palestinien.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion du Conseil de sécurité afin de débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous estimons que cette séance, qui a été demandée par la Ligue arabe, est appropriée et fort opportune, et ce pour les raisons suivantes.

Premièrement, le processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui s'est interrompu il y a plusieurs mois au moment où l'on s'engageait dans les phases finales menant à un règlement négocié, demeure au point mort, sans qu'il n'y ait de perspective manifeste d'une reprise prochaine.

Deuxièmement, la violence entre Palestiniens et Israéliens, qui a commencé en septembre de l'année dernière et qui a déjà fait payer un lourd tribut aux deux parties, particulièrement aux Palestiniens, se poursuit – bien qu'à un niveau inférieur – sans qu'il soit possible d'y voir une fin, ce qui jette une ombre sur la perspective de reprendre les négociations.

Troisièmement, le blocus des territoires palestiniens par Israël inflige des souffrances indicibles au peuple palestinien, qui non seulement est privé de sa liberté de circulation, mais aussi qui est dans l'incapacité d'assurer ses moyens normaux de subsistance. Il impose également d'importantes difficultés économiques et financières à l'Autorité palestinienne en la privant de revenus essentiels auxquels elle a droit.

Quatrièmement, en Israël, un nouveau gouvernement sous la direction de M. Ariel Sharon est entré en fonctions la semaine dernière à la suite des élections récentes, et Israël devrait à nouveau être en mesure de reprendre les négociations avec l'Autorité palestinienne.

En raison de l'impasse qui se poursuit, il y a déjà eu beaucoup trop de violence et plusieurs pertes de vie. L'impasse doit prendre fin et les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne doivent reprendre sans

autre retard. Nous estimons que la communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour inciter les deux parties à se remettre à la tâche qui consiste à négocier un règlement pacifique à la question de Palestine. Le Conseil de sécurité doit tout particulièrement assumer sa responsabilité à cet égard.

Le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'entendre M. Shimon Pérès, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël hier après-midi, et nous avons été rassurés par sa déclaration selon laquelle la paix est au cœur des politiques du nouveau gouvernement israélien. Le Conseil a également entendu hier l'Ambassadeur de la Mission d'observation de la Palestine, M. Nasser Al-Kidwa, qui a, lui aussi, réaffirmé l'attachement de l'Autorité palestinienne à la paix au Moyen-Orient. Selon M. Pérès, ce sont les émotions vives plutôt que la politique qui entravent les progrès dans le processus de paix.

L'autre raison avancée à cet égard par M. Pérès est la poursuite de la violence. L'Ambassadeur Al-Kidwa, par ailleurs, a brossé au Conseil un tableau très clair de la frustration du peuple palestinien et de ses souffrances sous l'occupation et le blocus israéliens.

Nous voudrions dire, aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens, que les deux peuples n'ont qu'un seul destin possible, c'est-à-dire la coexistence pacifique dans la confiance mutuelle. Il n'y a pas d'autre choix et la recherche d'une alternative serait extrêmement futile. C'était le cas dans le passé, c'est le cas aujourd'hui et ce sera le cas à l'avenir. Le droit du peuple palestinien d'avoir un État indépendant est incontestable, de même que le droit des Israéliens d'exister en tant que nation dotée de frontières sûres. Tous les autres éléments sont des questions de détail que les deux parties doivent régler à la table de négociation dans un esprit de conciliation mutuelle fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Israël insiste sur le fait que tous les actes de violence doivent prendre fin avant que les négociations ne puissent reprendre. À notre avis, la façon la meilleure et la plus sûre de mettre fin au cycle constant de la violence consiste à déployer une force d'observation de l'ONU dans les territoires occupés. Cette idée a été suggérée hier à M. Shimon Pérès par plusieurs délégations – y compris celle de Maurice – au Conseil de sécurité. Nous espérons que le

Gouvernement israélien répondra favorablement à cette importante proposition. Le Conseil de sécurité doit examiner sous peu un projet de résolution sur le Moyen-Orient qui doit comprendre une telle proposition, et ma délégation appuiera pleinement l'adoption, par le Conseil, de ce projet de résolution.

Enfin et surtout, je voudrais souligner que les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne devraient reprendre là où elles en sont restées lorsque les deux parties se sont rencontrées pour la dernière fois. Il a fallu beaucoup de temps, une patience et une habileté considérables de la part des deux parties pour que les négociations aboutissent à ce point crucial depuis le début du processus d'Oslo. Les acquis importants doivent être préservés et doivent constituer le fondement des négociations futures entre Israël et l'Autorité palestinienne.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : La Charte donne au Conseil de sécurité la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En exerçant ce rôle mondial, le Conseil de sécurité peut promouvoir le respect du droit international, qui régit la conduite des États.

En tant que petit État, Singapour a tout intérêt à ce que le rôle du droit international soit renforcé, et que le Conseil de sécurité soit puissant et efficace. Cela implique l'application de toutes – je répète de toutes – les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celles qui remplissent l'obligation du Conseil de protéger les civils dans un conflit armé, comme il a été mentionné dans de nombreuses résolutions et déclarations présidentielles, y compris la résolution 1314 (2000) du 11 août 2000. Le Conseil se doit d'honorer les critères qu'il s'est fixés. De manière plus importante, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que la plus récente, la résolution 1322 (2000), doivent être appliquées.

Hier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion de rencontrer le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine dans des réunions privées distinctes. Nous nous félicitons de cette reconnaissance du rôle du Conseil de sécurité. Lors de ces réunions, les membres du Conseil ont clairement exprimé leurs préoccupations face à la violence croissante et continue, et notamment à l'utilisation généralisée d'une force disproportionnée de la part d'Israël, ainsi qu'en ce qui concerne le

blocus imposé à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, qui ont eu de profonds effets sur la situation du peuple palestinien, comme l'ont d'ailleurs noté certains orateurs. Le moment est donc venu pour le Conseil de sécurité d'écouter l'avis des autres membres de la communauté internationale.

À long terme, la protection des civils dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ne pourra être assurée que si les négociations de paix reprennent. Nous nous félicitons des assurances données par M. Shimon Pérès et par l'Observateur permanent de la Palestine, l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa, quant au fait que la paix demeure leur objectif stratégique. Nous espérons que de nombreux éléments, qui faisaient partie des tentatives précédentes de négociations de paix, pourront être repris là où ils ont été laissés.

Afin que cela soit possible, notre priorité immédiate doit être de mettre un terme à la violence. Parce qu'elles ont choisi la paix comme leur objectif stratégique, nous demandons à toutes les parties de renoncer à la violence. La responsabilité fondamentale de mettre un terme à la violence et de créer des conditions propices aux négociations de paix, qui doivent reprendre le plus rapidement possible, repose de toute évidence sur les parties impliquées. Le Conseil de sécurité peut les aider à s'acquitter de cette responsabilité en présentant des mesures de confiance neutres et objectives.

L'une des propositions dont discute activement le Conseil est de créer une force d'observateurs de l'ONU. Nous pensons qu'une présence internationale neutre et impartiale peut constituer une mesure de confiance en mesure de changer l'atmosphère psychologique dans les territoires occupés et d'aider à neutraliser l'environnement. Comme l'a noté tout à l'heure l'Ambassadeur d'Irlande, nous avons dit hier qu'une telle force pouvait jouer un rôle de catalyseur important en réduisant le niveau de violence et en modifiant l'atmosphère de la région. Nous notons que l'Ambassadeur de la Colombie a également mentionné le rôle de catalyseur que pouvait revêtir cette force. Nous pensons qu'une telle force compléterait le rôle que pourraient jouer M. Kofi Annan et ses représentants sur le terrain, le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et la Commission Mitchell d'établissement de faits, établie par l'Accord de Charm el-Cheikh, afin de désamorcer la crise à laquelle nous devons actuellement faire face.

Singapour voudrait, en conséquence, que le Conseil continue d'examiner comment rendre opérationnelle la proposition visant à établir une force d'observation. On pourrait, par exemple, demander au Secrétaire général de consulter toutes les parties. Une autre possibilité serait que le Conseil de sécurité envoie sa propre mission dans la région. Puisque le Conseil de sécurité a reçu ces derniers mois la visite du Président Yasser Arafat et du Vice-Premier Ministre Shimon Pérès, il se doit de leur rendre la politesse en envoyant sa propre équipe afin de poursuivre ce dialogue utile et constructif.

Plus que jamais, nous pensons que toutes les parties impliquées et la communauté internationale doivent prendre des mesures audacieuses pour remettre le Moyen-Orient sur la voie de la paix. Nous devons nous appuyer sur les accords de paix existants et sur le cadre de la trêve et non pas les saper. Tous les accords conclus au Moyen-Orient – les Accords de Camp David, la Conférence de Madrid, les Accords de paix d'Oslo – représentent des étapes cruciales sur la voie du progrès. Nous avons des fondements solides et nous devons nous appuyer sur eux.

**M. Ahsan** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous savons également gré, Monsieur, d'avoir prévu cette réunion très pertinente, et qui vient à point nommé, concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine.

La situation dans les territoires palestiniens occupés et dans la partie orientale de Jérusalem s'est détériorée depuis un certain temps maintenant. Une violence insensée continue et la population palestinienne sans défense en supporte le plus grand poids, avec des centaines de morts, des milliers de blessés et la destruction de biens. Ma délégation voudrait exprimer toutes ses condoléances aux familles des victimes.

Le recours excessif à la force a alimenté l'escalade de la violence. La politique de châtiments collectifs, infligés par Israël avec l'imposition de bouclages et d'un blocus, paralyse l'économie. Cela a entraîné de graves épreuves ainsi que du chômage et des privations. Il en est résulté une crise de confiance très inquiétante, menant à ce que le Secrétaire général de l'ONU a caractérisé comme l'effondrement des progrès accomplis entre les Israéliens et les Palestiniens en vue d'une paix globale, juste et durable.

Le Conseil de sécurité ne peut pas voir cette situation se prolonger, car elle ne fait que renforcer les ennemis de la paix. Nous pensons, tout d'abord, qu'il importe de prévenir l'escalade de la violence. Cela incombe à ceux qui tiennent à utiliser des forces meurtrières contre les civils. L'engagement à la paix doit être prouvé dans la pratique en inversant le mouvement sur le terrain. Alors que la situation se détériore, le Conseil de sécurité doit à nouveau s'engager et continuer à chercher un moyen de sortir de la crise, laquelle constitue une véritable crise internationale comme l'a réaffirmé aujourd'hui l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Nous pensons que la proposition visant à mettre en place une force d'observation internationale constitue une bonne base pour les délibérations du Conseil et nous l'appuyons pleinement.

À notre avis, le Conseil est unanime quant à la nécessité de lever, immédiatement et sans conditions, le blocus économique. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'une aide des donateurs est cruciale afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien. Nous apprécions le rôle joué par l'Union européenne à cet égard et l'encourageons à poursuivre son assistance.

Personne ne nourrit l'illusion que les négociations en vue d'un règlement final seront faciles. Toutefois, il importe d'encourager les parties à continuer de déployer tous leurs efforts afin d'atteindre leur objectif par le biais de négociations pacifiques. Nous pensons aussi qu'il importe de préserver les acquis des efforts douloureux déployés jusqu'à présent par les deux parties et de les consolider. Nous avons tous apprécié que le Vice-Premier Ministre d'Israël prenne l'initiative de venir au Conseil hier. Nous pensons que c'est une reconnaissance nette par Israël du rôle que le Conseil doit jouer dans ce domaine. Ce rôle est aussi pertinent qu'il l'était au moment de l'adoption des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui, ensemble, constituent le cadre d'un règlement définitif.

Le Bangladesh appuie vigoureusement le rôle du Secrétaire général visant à faciliter l'Accord de Charm el-Cheikh. Nous pensons qu'il peut également jouer un rôle constructif pour aider les deux parties à revenir à la table de négociation. Le Conseil de sécurité doit oeuvrer à cette fin.

**Mlle Durrant (Jamaïque) (parle en anglais) :** Je m'associe à ceux qui vous ont remercié d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Les membres et les non-membres du Conseil ont pu ainsi réexaminer ce qui s'est passé depuis six mois.

Aujourd'hui, la situation des Palestiniens dans le territoire occupé est désespérée, et elle menace encore plus la stabilité de toute la région, ce qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

Hier, le Conseil a tenu deux réunions très importantes qui ont fourni un contexte utile au débat d'aujourd'hui. Tout d'abord, le Conseil a rencontré, sur sa demande, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du nouveau Gouvernement israélien, M. Shimon Pérès. Ce dernier a donné, dans les grandes lignes, la perspective de son gouvernement sur les problèmes qui affligent les peuples palestinien et israélien. Il a expliqué ce qui devrait, à son avis, constituer la base du redémarrage du processus de paix entre les Palestiniens et les Israéliens, et il a esquissé les mesures envisagées et à prendre par Israël à cet égard.

La délégation jamaïcaine se félicite des mesures annoncées par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères visant à ouvrir les voies du commerce et à revenir sur des mesures qui ont ravagé l'économie palestinienne. Nous espérons voir bientôt sur le terrain des résultats qui se manifesteront par une amélioration des conditions de vie des Palestiniens.

Immédiatement après la réunion avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le Conseil de sécurité a rencontré l'Ambassadeur Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a partagé avec nous la perspective palestinienne quant aux conditions existant dans les territoires palestiniens. Il a confirmé ce qui avait été signalé ces derniers mois et nous a expliqué pourquoi le processus de paix avait échoué. Ma délégation espère que les réunions d'hier annonceront une nouvelle ère de relations entre l'ONU, les Palestiniens et les Israéliens dans leur quête de paix.

Bien que les deux parties voient évidemment les causes et les effets différemment, elles ont indiqué très clairement qu'elles souhaitaient toutes deux parvenir à la paix, mettre fin au cycle des violences et avoir des

relations de bon voisinage. Toutefois, pour des raisons complexes et variées, elles n'ont pas pu parvenir à la paix dont elles parlaient et, en dépit de plusieurs tentatives prometteuses, la paix recherchée depuis de nombreuses années leur a échappé.

Ma délégation pense que le Conseil de sécurité doit offrir son aide et son appui au processus de paix. Par le passé, la Jamaïque a exhorté les Palestiniens et les Israéliens à rechercher la paix par un processus actif de négociations, processus nécessitant de garder le cap, quels que soient les obstacles. Comme nous l'avons dit précédemment, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination doit être un élément essentiel de ce processus. Le droit à la sécurité de tous les pays de la région, y compris celui d'Israël, doit être également assuré. Nous réaffirmons cette position aujourd'hui. La Jamaïque continue d'appuyer les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En octobre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000) qui appelait à une cessation immédiate de la violence et qui demandait que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que le cycle des violences prenne fin. Nous avons exhorté les parties à s'abstenir de nouveaux actes de provocation et à oeuvrer vers une situation normale afin d'encourager les perspectives de paix. Nous avons donné tout notre appui au rôle important du Secrétaire général dans le processus de paix. Nous avons condamné les violences, notamment le recours à une force excessive contre les Palestiniens. Nous avons demandé à Israël de respecter scrupuleusement ses obligations légales et ses responsabilités au titre de la quatrième Convention de Genève de 1949. Nous avons souligné l'importance qu'il y a à mettre en place un mécanisme pour enquêter rapidement et objectivement sur les événements violents. La commission Mitchell a été ensuite mise en place, mais jusqu'à présent, ses enquêtes n'ont donné aucun résultat. Hier, cependant, M. Pérès nous a informés qu'elle avait été invitée à se rendre en Israël la semaine prochaine. Nous attendons des résultats positifs de cette visite.

En octobre dernier, celui qui était alors le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne se sont engagés auprès du Secrétaire général, Kofi Annan, à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Nous avons vu là un

développement très important. Ceux d'entre nous qui souhaitent la paix entre les Palestiniens et les Israéliens se sont félicités des mesures courageuses envisagées par les parties et ont osé espérer qu'enfin la volonté politique nécessaire pour mettre fin au conflit était là. À la suite du Sommet de Charm el-Cheikh et de l'accord conclu, nous avons espéré qu'il n'y aurait plus de nouvelles pertes de vies humaines. Les peuples palestinien et israélien ont sans aucun doute vu une lueur d'espoir dans les décisions prises alors par leurs dirigeants.

Inutile de dire que ma délégation a été très déçue par ce qui s'est produit depuis lors. L'Accord de Charm el-Cheikh n'a pas été mis en oeuvre. Nous avons vu combien l'on s'est écarté de la paix. Il y a eu de nombreux morts, notamment parmi les Palestiniens. L'économie palestinienne est en ruine. Nous sommes profondément préoccupés par la grave situation humanitaire dans les territoires palestiniens et par l'apparente inaccessibilité des nécessiteux pour les agents humanitaires. Nous croyons que tous les obstacles à l'aide humanitaire au peuple palestinien doivent être éliminés sans retard.

Dans ce contexte, et malgré la grave difficulté des problèmes qui se posent aux deux parties, nous affirmons que, si la volonté politique existe de prendre des décisions audacieuses en faveur de la paix et de les mener à bien avec l'aide du Conseil de sécurité et de l'ensemble de l'ONU, peut-être pourrions-nous alors apporter la paix aux peuples de la région.

En décembre, la Jamaïque a appuyé l'envoi d'une force d'observation de l'ONU en Palestine, prise de position qui, à ce moment-là, n'a pas reçu l'appui de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Nous pensions alors, comme maintenant, que le déploiement d'observateurs de l'ONU pourrait avoir un effet dissuasif sur la poursuite des violences et constituer une mesure de confiance entre Palestiniens et Israéliens.

Entre-temps, les violences font rage, et de nombreuses vies humaines ont été perdues. Comme nous l'a rappelé le Représentant permanent de Singapour, le Conseil n'a cessé d'exprimer ses préoccupations quant à la protection des civils en période de conflit armé.

D'autres membres du Conseil ont parlé aujourd'hui de certaines des choses que le Conseil de sécurité devrait faire. Nous disons, pratiquement à

l'unanimité, que le Conseil de sécurité doit agir immédiatement. Nous ne sommes pas encore parvenus à l'unanimité sur ce qu'il faut faire et comment, mais nous oeuvrons dans ce sens. Nous nous associons à ceux qui ont demandé le réexamen de la question du déploiement d'observateurs de l'ONU en Palestine. Nous nous associons aux membres du Conseil pour demander à Israël de prendre immédiatement des mesures en vue d'éliminer le blocus économique et de lever le bouclage, et de rétablir la viabilité économique des territoires palestiniens. Nous appelons à nouveau les deux parties à mettre fin à la violence et à se rasseoir à la table de négociation.

Ces jours-ci, le Conseil de sécurité va s'efforcer d'élaborer un projet de résolution qui reflétera les préoccupations exprimées à cette séance et donnera un sens aux aspirations de paix au Moyen-Orient. Nous prions instamment toutes les parties de faire preuve de la plus grande souplesse et de nous aider dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

La réunion officielle d'aujourd'hui du Conseil de sécurité – la troisième en deux jours pour tenter de trouver une réponse à la dangereuse crise au Moyen-Orient – et le nombre important d'orateurs participant aux délibérations témoignent non seulement de la gravité de la situation mais également des efforts actifs déployés par le Conseil pour contribuer à atténuer les tensions et désamorcer la crise actuelle.

Mon pays reste profondément préoccupé devant la détérioration actuelle de la situation au Moyen-Orient qui se poursuit depuis plus de cinq mois. Nous sommes alarmés par les rapports quotidiens sur la poursuite des affrontements entre Israéliens et Palestiniens qui ont déjà coûté la vie à plus de 400 personnes, essentiellement des Palestiniens et ont fait des milliers de blessés. Nous pleurons les victimes de cette hécatombe et nous exprimons nos sincères condoléances à leurs familles.

Comme l'a dit ma délégation à de nombreuses reprises, l'Ukraine condamne le recours aveugle et excessif à la force contre les civils palestiniens. Toutes attaques ou représailles contre la population civile sont légalement interdites et inadmissibles. Le plein respect de la quatrième Convention de Genève doit être assuré.

Nous sommes profondément convaincus qu'Israël doit lever son blocus économique contre les Palestiniens au plus vite car il a amené l'Autorité palestinienne au bord de l'effondrement économique et a doublé, sinon triplé, le nombre de manifestants palestiniens. De toute évidence, la poursuite des activités de peuplement en territoire palestinien ne contribue pas non plus à résoudre la situation.

C'est pourquoi nous sommes encouragés par la récente décision du nouveau Gouvernement israélien de commencer à lever le bouclage économique du territoire palestinien ainsi que par son intention de mettre fin aux activités de peuplement.

De même, ma délégation reconnaît le droit légitime d'Israël de vivre au sein de frontières sûres et internationalement reconnues. L'Ukraine rejette catégoriquement tout acte de terrorisme, quel qu'en soit l'auteur, dont l'objectif serait politique. À notre avis, il convient de faire résolument opposition à tout acte violent ou provocateur commis par des éléments extrémistes car de tels actes ne font qu'entraîner une nouvelle escalade de la violence. Dans ce contexte, les actes de violence dirigés contre les Israéliens sont également dénoncés dans mon pays.

Nous croyons que, dans les circonstances actuelles, les parties n'ont pas d'autre choix que de mettre fin à tout acte de violence mutuelle, ce immédiatement et sans conditions, de surmonter leur animosité et, par souci de paix, de se rasseoir à la table de négociation. Dès lors, nous en appelons à nouveau aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils fassent preuve du maximum de retenue et de prudence et se gardent de prendre des mesures unilatérales qui risqueraient d'aggraver encore la situation ou de préjuger la conclusion des négociations sur le statut permanent.

Nous sommes convaincus que les deux parties doivent reprendre leurs négociations dès que possible sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, ainsi que des principes formulés lors de la Conférence de Madrid et dans l'Accord d'Oslo. Il est hors de doute que les accords conclus à Charm el-Cheikh l'année dernière doivent être pleinement appliqués; que les mesures visant à rétablir une coopération effective entre les parties en matière de sécurité doivent être instituées. Nous soulignons l'importance du maintien de contacts

directs entre Israéliens et Palestiniens, notamment au plus haut niveau.

À cet égard, nous avons pris note avec satisfaction de la nouvelle concernant l'échange récent de messages entre le dirigeant palestinien et le nouveau Premier Ministre d'Israël, effectué de manière assez constructive. L'important, c'est que dans ces messages les deux dirigeants ont affirmé leur souhait mutuel de parvenir à la paix. Nous espérons que ces signes positifs se multiplieront.

Nous considérons également comme positif le fait que le nouveau Gouvernement israélien s'efforce d'établir un dialogue plus étroit avec le Conseil de sécurité, comme cela a été confirmé hier lors des entretiens avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Pérès.

Nous continuons de penser que, dans les circonstances actuelles, une présence internationale en territoire palestinien pourrait être un facteur important contribuant au rétablissement rapide de conditions de sécurité et à la reprise des pourparlers. À notre avis, l'idée de créer une mission d'observation de l'Organisation des Nations Unies, proposée par la France, le Royaume-Uni et d'autres pays, répond à la fois aux intérêts des Palestiniens et des Israéliens et mérite d'être examinée sérieusement par le Conseil. Cependant, il est compréhensible qu'en termes pratiques cette idée ne puisse être appliquée sans la coopération d'Israël que l'on devrait encourager à revoir l'idée négative qu'il s'en fait actuellement.

L'Ukraine a pour point de vue que le Conseil de sécurité doit continuer de participer activement à la quête de moyens permettant de mettre fin à la crise actuelle au Moyen-Orient. Mon pays se félicitera de la poursuite d'une participation constructive du Secrétaire général aux efforts visant à ramener la paix et la sécurité dans la région. Nous encourageons notamment le Secrétaire général à poursuivre le mandat que lui a confié le Conseil en automne dernier et à négocier avec les parties sur les modalités acceptables d'une mission d'observation des Nations Unies.

Nous espérons également que les nouvelles activités de la commission d'enquête mentionnées dans la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité et convenues au Sommet de Charm el-Cheikh continueront de jouer un rôle positif pour réduire la violence. Nous nous félicitons de la visite, la semaine prochaine, de la commission dans la région et nous

attendons avec intérêt d'entendre ses rapports sur les résultats de son enquête en Israël et en Palestine.

Pour terminer, je voudrais réitérer la détermination de l'Ukraine de contribuer au processus de rétablissement d'une paix globale au Moyen-Orient qui, à notre avis, ne pourra se réaliser que lorsque le peuple palestinien jouira en toute légitimité de son droit à l'autodétermination et à la souveraineté.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République islamique d'Iran, de Mauritanie et du Maroc, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Ould Deddach (Mauritanie) et M. Snoussi (Maroc) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Aboulgheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. J'ai toute confiance en vos compétences et en votre sagesse alors que vous dirigez les débats du Conseil sur cet important sujet et je formule l'espoir que le Conseil de sécurité s'acquittera de son rôle comme le prévoit la Charte et de la manière souhaitée par la communauté internationale pour maintenir la sécurité dans les territoires palestiniens occupés.

L'aspect essentiel de la crise dont les horribles effets destructeurs se font sentir depuis plus de cinq mois dans les territoires palestiniens occupés est lié à une question fondamentale, à savoir, l'occupation par Israël des territoires palestiniens qui est en fait à l'origine de tous les événements sanglants auxquels le

monde a assisté et qui se poursuivent sans répit depuis septembre dernier.

Israël peut présenter la question sous différentes formes et embrouiller les faits pour accuser les uns et les autres afin de parvenir à une seule conclusion selon laquelle le peuple dont le territoire est occupé est assimilé à la puissance occupante qui lui impose un siège écrasant dans l'intention de l'affamer et de le mater. En dépit de toutes ces arguties et de ces faits trompeurs, le Conseil ne doit pas se laisser détourner de la raison sous-jacente des événements. Je veux parler de la réalité de l'occupation par Israël du territoire palestinien.

Les faits nous montrent que les conditions de vie du peuple palestinien ne se sont pas améliorées et ne s'amélioreront pas, et qu'il ne connaîtra pas le calme tant qu'il ne sera pas libéré de l'occupation sous toutes ses formes et manifestations.

Depuis la dernière réunion que le Conseil de sécurité a tenue sur cette question, le 22 novembre de l'an dernier, il y a eu de nombreux événements politiques, dont le moindre n'est pas le changement de gouvernement en Israël. Malheureusement, aucun de ces événements n'a eu l'effet que certains espéraient quant à la réduction de l'étendue, de l'ampleur et du niveau de la puissance militaire et de la répression utilisées par Israël contre le peuple palestinien. Nous pouvons même dire qu'Israël a qualitativement élevé son traitement brutal du peuple palestinien depuis que le nouveau gouvernement est entré en fonctions. Ce gouvernement a choisi de mettre en oeuvre une politique de « siège asphyxiant » dans les territoires occupés au lieu de ce qu'on appelait un « siège laissant respirer » et dont on a dit qu'il était en vigueur jusqu'à il y a quelques jours. Nous trouvons ces termes et descriptions non seulement troublants mais aussi malheureusement ridicules.

Pour l'information du Conseil, ce siège du territoire palestinien occupé signifie que toutes les villes et tous les villages palestiniens, y compris ceux sous contrôle palestinien autonome, sont transformés en une grande prison pour leurs résidents, une prison qu'il ne leur est permis ni de quitter ni de pénétrer. Cela signifie également la cessation de toute activité et l'étranglement des Palestiniens, qui, je dois dire, traversent ces événements avec une bravoure peu commune qui suscite l'admiration de leurs frères arabes et des peuples libres du monde entier.

Il y a le siège et le bouclage, la confiscation de terres et la démolition de maisons, le bombardement d'installations gouvernementales et d'écoles, ainsi qu'une politique systématique d'assassinats sans aucun respect pour les normes des droits de l'homme respectées partout dans le monde, et sans recours à une autorité judiciaire. Les colons israéliens civils, protégés par une force militaire puissante, font tout ce qu'ils veulent dans le territoire palestinien, attaquant, volant l'eau des Palestiniens, brûlant leurs récoltes, tout cela sous la protection d'une armée israélienne qui ensuite déracine les arbres qui avaient été plantés des décennies avant la création d'Israël, utilisant toute la puissance de l'armement à sa disposition pour soumettre les Palestiniens à la volonté d'Israël. C'est le pouvoir de l'occupation.

Toute cette activité se produit sous un prétexte qu'Israël ne cesse jamais de répéter, supposant qu'il justifie toutes ses actions : le prétexte de la sécurité. À mon avis, ce n'est rien d'autre qu'un affront à notre intelligence et à tout ce que le Conseil représente en matière d'incarnation des principes de la loi et des droits de l'homme. N'est-il pas étrange que nous entendions encore ces prétextes après 10 ans de négociations sans qu'Israël ne soit capable de donner aux Palestiniens la seule vraie concession exigée de lui, qui est de se retirer de leur territoire, un territoire qu'il a occupé par la force en 1967?

Une sécurité véritable est une revendication légitime pour tous les peuples de la région. Personne ne dénie le droit d'aucun peuple à jouir de la sécurité. Cependant, la sécurité ne peut pas être obtenue au détriment de ses propres voisins, et on ne peut pas réclamer à cor et à cri la sécurité alors qu'on tue simultanément les enfants des voisins, qu'on démolit leurs maisons, qu'on les étouffe et qu'on les affame. Il n'y a là ni logique, ni justice.

Hier, le 14 mars, alors que nous nous trouvons dans une situation de grande tension et que nous assistons à des événements sanglants, a été publié le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme créée conformément à la résolution S-5/1 de la Commission des droits de l'homme du 19 octobre 2000 sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés (E/CN.4/2001/121). Ce rapport contient une description détaillée de la situation tragique du peuple palestinien qui vit sous l'occupation. Il présente un ensemble de recommandations et de conclusions importantes. Nous

prions le Conseil de les examiner et d'envisager de les appliquer. La plus importante de ces recommandations est peut-être celle qui figure dans le chapitre X, partie II du rapport, dont je cite le paragraphe 11 :

*(parle en anglais)*

« Une présence internationale adéquate et efficace doit être établie pour surveiller et faire rapport régulièrement sur le respect par toutes les parties des normes des droits de l'homme et du droit humanitaire afin d'assurer une pleine protection des droits de l'homme du peuple des territoires occupés. Un tel mécanisme international devrait être créé immédiatement et constitué de manière à refléter l'urgence qu'il y a de protéger les droits de l'homme du peuple palestinien. »

*(parle en arabe)*

Les conditions dans les territoires occupés se sont détériorées au point que le Conseil est obligé d'intervenir, avec toute l'autorité que lui confère la Charte, pour mettre fin à l'arrogance avec laquelle la force d'occupation traite les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. Le Conseil doit donc envisager, sans tarder, la création et le déploiement d'une force internationale d'observation demandée par la communauté internationale, les Palestiniens et la partie arabe depuis plusieurs mois.

Nous savons que certains pays encouragent les parties à reprendre les négociations. Nous ne sommes pas contre cette idée, mais il est simplement juste et équitable que lorsque le Conseil demande la reprise des négociations, celles-ci soient basées sur toutes les négociations précédentes, et ne démarrent pas dans le vide. Elles devraient avoir comme objectif clair l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dans un délai défini et acceptable.

Nous avons entendu qu'Israël a dit, dans cette salle, hier, qu'il s'était engagé vis-à-vis du principe de l'échange de territoires contre la paix et qu'il avait donné des territoires à certaines parties arabes sans jamais rien recevoir d'eux si ce n'est une paix froide. Chacun sait qui est visé par cette dispute. La réponse de l'Égypte à cela est claire et sans équivoque : le territoire que l'Égypte a reconquis par la guerre, suivie de négociations, est un territoire égyptien qui avait été occupé par Israël. La paix entre les deux pays est une

paix régie par des accords signés, et personne ne doit avoir le moindre doute quant au niveau d'engagement de l'Égypte par rapport à ces accords, du fait de son sens des responsabilités internationales. Toutefois, la nature de la paix entre deux peuples voisins est fondée sur le désir et la volonté de ces deux peuples. Il est simplement naturel et logique que le peuple égyptien se préoccupe de la cause de ses frères arabes dont le territoire est occupé, et du sort du peuple fraternel palestinien en particulier.

Si Israël change son attitude vis-à-vis de ses voisins, s'il leur tend une main vraiment pacifique et si le peuple palestinien est libéré de l'occupation israélienne, alors seulement nous pourrions nous ouvrir et traiter de la question de la chaleur ou de la froideur de cette paix. Pour l'instant, cette discussion est purement rhétorique. Nous ne pouvons que décrire ce débat comme étant vain; il ne peut pas changer les faits sur le terrain.

La paix est l'objectif de tous. Néanmoins, dans le cas du peuple palestinien, sa réalisation doit se faire sur la base du respect par Israël des droits de ce peuple à l'indépendance et à une vie libre et digne.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais m'adresser directement à l'Ambassadeur Yehuda Lancry, l'Ambassadeur d'Israël.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Ambassadeur Yehuda Lancry, Ambassadeur d'Israël, le problème est encore l'occupation. J'ai regardé aujourd'hui à 7 heures du matin le journal de BBC World. Il y avait des centaines de Palestiniens, femmes et enfants. Ils se trouvaient à Ramallah. Ils essayaient de défiler très pacifiquement. Les balles les ont accueillis. L'armée israélienne a tiré sur les civils, ceux qui n'avaient même pas de pierres. Vous aurez la paix avec les Palestiniens, mais vous n'aurez cette paix que lorsque vous reconnaîtrez qu'ils ne sont pas inférieurs, que leur sang est aussi sacré que le sang juif. Ne leur tirez plus dessus. Votre peuple les tue comme s'ils ne comptaient pas. Les Palestiniens sont des êtres humains et ils sont les égaux des Israéliens.

**Le Président** *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Égypte pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Hadidi** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, c'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis convaincu que votre sagesse, votre expérience et vos vastes connaissances nous conduiront au succès désiré. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ben Mustapha, Représentant permanent de la Tunisie, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours de sa présidence.

C'est un plaisir également pour moi de vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette réunion d'urgence à la demande du groupe des États arabes.

Ma délégation demeure profondément préoccupée par la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés, due à l'agression israélienne persistante contre le peuple palestinien et au recours injustifié par Israël à la force, qui a pris récemment de graves dimensions, menaçant ainsi la stabilité et la sécurité de la région ainsi que l'avenir du processus de paix dans son ensemble.

Ma délégation réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités face aux souffrances du peuple palestinien. Nous souhaitons donc réaffirmer la nécessité d'une action internationale concertée pour mettre fin aux actes d'agression contre les Palestiniens et pour leur fournir une protection internationale en envoyant dans les territoires occupés une force internationale d'observateurs sous les auspices des Nations Unies, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, et afin d'empêcher que ne se reproduise une telle agression à l'avenir.

Malgré la diminution des violences, la situation dans les territoires occupés demeure extrêmement grave et les tensions continuent de monter. Israël doit mettre fin au recours à la force contre les Palestiniens et doit lever le blocus économique étouffant imposé contre les villes et les villages palestiniens. Il doit cesser de creuser des tranchées autour des villes palestiniennes et permettre la normalisation des communications entre elles, payer sans retard ce qui est dû à l'Autorité palestinienne et revenir à la table de négociation afin de mettre en oeuvre tous les accords

conclus, y compris Charm el-Cheikh, pour mettre fin à ce conflit.

Les événements récents prouvent une fois de plus l'urgente nécessité de parvenir à une paix globale et durable au Moyen-Orient et de restaurer intégralement les droits arabes, question qui ne pourra être résolue sans la mise en œuvre des résolutions de légitimité internationale.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer le besoin de s'attacher à la relance du dialogue entre les parties israélienne et palestinienne et de remettre le processus de paix sur sa voie naturelle afin de réaliser l'objectif désiré, à savoir l'établissement d'une paix juste, globale et durable dans la région.

S. M. le Roi de Jordanie, le Gouvernement jordanien et le peuple jordanien réaffirment leur solidarité et leur appui au peuple palestinien frère dans ses efforts pour recouvrer ses droits légitimes et établir son propre État indépendant sur son territoire avec Al Qods Al Charif comme capitale. Je voudrais exprimer nos sincères condoléances au peuple et aux dirigeants palestiniens pour les martyrs tombés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Ashtal** (Yémen) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, c'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous conduirez ses délibérations au succès désiré. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, Représentant permanent de la Tunisie, pour ses efforts personnels et pour sa conduite sage et habile de nos délibérations le mois passé.

Je voudrais également vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères remerciements ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité pour nous avoir donné la possibilité de discuter de l'une des questions les plus anciennes à l'ordre du jour des Nations Unies, inscrite depuis plus d'un demi-siècle, à savoir la question de Palestine qui attend une solution juste.

Les pratiques israéliennes actuelles contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés sont absurdes, illogiques et incroyablement dures, cruelles et sanglantes. Elles ont eu des répercussions économiques, sociales et humaines catastrophiques sur la vie des civils.

Récemment, Israël a disséqué les villages et les villes de Palestine, isolant les territoires palestiniens et les coupant les uns des autres ainsi que du monde extérieur. Il a resserré son blocus économique contre les civils et refusé de verser les recettes fiscales qui revenaient à l'Autorité palestinienne. Parallèlement, on continue de mettre en place des colonies de peuplement, de détruire des maisons palestiniennes et de déplacer des familles palestiniennes. L'armée régulière et les forces de sécurité continuent de recourir à la force excessive contre des enfants, qui ne sont coupables que de refuser la poursuite de l'occupation de leur territoire.

Ce sont là des faits révélateurs du caractère aveugle des pratiques israéliennes. Face à cela, le Conseil se doit d'assumer ses responsabilités internationales et de prendre les mesures qui s'imposent pour amener Israël à respecter les droits légitimes du peuple palestinien, conformément aux résolutions internationales adoptées et au principe de l'échange de territoires contre la paix. Dans ce contexte, nous voudrions demander au Conseil d'accepter les points suivants.

Premièrement, le Conseil doit de toute urgence aider à mettre fin aux violences contre les enfants et les civils sans défense. Deuxièmement, il faut lever le blocus économique, démanteler les barricades et assurer la libre circulation des civils. Troisièmement, l'Autorité palestinienne doit recevoir les recettes fiscales qui lui appartiennent. Vu l'extrême urgence de ces mesures, nous demandons au Conseil de faire pression sur Israël pour qu'il les applique. C'est la vie de civils innocents qui est en jeu, civils dont nous voyons chaque jour la souffrance et qui subissent au quotidien le danger, les déplacements et l'isolement.

D'autre part, nous demandons au Conseil d'adopter les mesures suivantes. Le Conseil doit accepter de mettre en place et de déployer, dans les territoires occupés et sous l'égide de l'ONU, une force internationale de protection du peuple palestinien. Deuxièmement, le Conseil devrait mettre en place et déployer une mission d'établissement des faits chargée

d'enquêter sur les pratiques israéliennes contre les civils dans les territoires palestiniens occupés. Les Palestiniens ont besoin de la présence des Nations Unies. Ils ont besoin qu'on rende compte de ce qui se passe dans les territoires occupés. Cela ne peut se faire que si l'on envoie une mission d'établissement des faits dans la région.

Le Yémen appuie le processus de paix au Moyen-Orient, qui est à notre sens un choix stratégique incontournable. C'est la raison pour laquelle nous appelons à une reprise des négociations entre les parties palestinienne et israélienne à partir du point où elles en sont restées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Shobokshi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que votre savoir et votre expérience vous seront fort utiles pour mener les travaux du Conseil de la façon à laquelle nous aspirons tous. Je tiens également à remercier notre frère, le Représentant permanent de la Tunisie, pays frère, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Un bref retour sur les données historiques fournit une moisson de documents et de témoignages attestant de tous les massacres perpétrés par Israël contre d'innocents civils palestiniens – à Deir Yassin, Ayn Kibya, Gaza, Al-Husan, Qalqiliya, Kafr Kassim, Khan Yunis, Rafa, Al-Qods, Ramallah et d'autres villes et villages de Palestine. Le terrorisme israélien a suivi les Palestiniens jusqu'à Sabra et Chatila. Le Mossad et ses agents s'en sont pris à des personnalités palestiniennes en dehors de la Palestine, en assassinant un grand nombre. On a appris de la bouche même de hauts fonctionnaires israéliens comment ces agents opéraient et continuent d'opérer, pour assassiner des Palestiniens par toutes sortes de méthodes terroristes, y compris le bombardement par avion et hélicoptère.

En déployant des forces d'occupation autour des zones fortement peuplées et des villes et villages

palestiniens, les autorités israéliennes ont récemment divisé la Cisjordanie en 43 sections et la bande de Gaza en quatre sections. Cela a entraîné un isolement accru de ces villes et villages, une limitation de la liberté de circulation des habitants, ainsi qu'un renforcement de l'étouffant blocus économique. C'est une tactique qui vise à détruire l'entité palestinienne de l'intérieur, à détruire l'économie et l'infrastructure palestiniennes et à saboter les intérêts nationaux. Elle a également pour but de faire disparaître la société palestinienne, qui vit sous un blocus continu dans des cantons géographiques où les Palestiniens sont séparés les uns des autres et de leurs frères du monde arabe et d'ailleurs. Ces méthodes inhumaines et injustifiées laissent présager une grave dégradation de la situation en matière de sécurité, ajoutent aux tensions actuelles et démontrent les véritables intentions du nouveau Gouvernement israélien.

Israël décrit l'intifada comme de la violence. Il feint d'ignorer qu'il s'agit de résistance à l'occupation, droit légitime et même devoir national dont se sont prévalus tous les peuples pour se débarrasser de l'occupation et de l'injustice. Les événements actuels en Palestine occupée ne sont pas des actes de violence de la part de personnes qui s'opposent à la paix, comme Israël le prétend. Non. Ils participent d'un soulèvement populaire pour rejeter la capitulation, l'usurpation des droits des Palestiniens, la confiscation des terres palestiniennes et le confinement des Palestiniens à des zones isolées où l'extrémisme israélien domine et où ils n'ont pas même accès aux articles de première nécessité.

Le soulèvement palestinien exprime et reflète l'impatience des Palestiniens devant la stérilité des négociations de paix. Jusqu'à présent, on a offert aux Palestiniens la paix des bombes à retardement, où le côté israélien s'entête à imposer ses conditions et une approche du vainqueur par rapport au vaincu. Israël a discuté des questions les plus simples et élémentaires sans parler de la question fondamentale – celle de la destinée – afin de gagner du temps et d'imposer de nouvelles conditions sur le terrain.

Quel que soit l'accord conclu, Israël s'efforce de le vider de sa substance. Israël tergiverse quand il conclut des accords et retarde leur mise en oeuvre lorsqu'on la lui demande. Le soulèvement a bien montré ce que valent les souhaits de paix d'Israël. Il est évident pour la communauté internationale qu'Israël ne souhaite pas une paix fondée sur la justice et qu'il n'a

aucun désir de reconnaître les droits légitimes des Palestiniens, dont les principaux sont les droits au retour et à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant, avec la Jérusalem arabe comme capitale. Israël n'a montré aucune volonté sincère ou sérieuse d'établir un climat de confiance régional et de coexister dans la sécurité et la paix avec ses voisins.

La Commission des droits de l'homme a envoyé une mission d'enquête conduite par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Madame Mary Robinson, malgré toutes les tentatives d'Israël pour duper la Commission et ses tentatives pour gêner les déplacements du Commissaire, en tirant sur son véhicule pour lui rappeler le sort du Comte Bernadotte, assassiné par des bandits terroristes sionistes. La Commission a confirmé les souffrances du peuple palestinien, sa douleur, ses blessures et sa tragédie persistante.

Les Palestiniens ont perdu leur territoire. Leurs maisons ont été démolies et ils ont beaucoup souffert. La mort leur est devenue un événement quotidien. Le père meurt, et le fils sort le lendemain matin en portant la photo de son père martyr. Puis le fils meurt à son tour, et tous les pères et les mères reçoivent les visiteurs innombrables qui viennent présenter leurs condoléances.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime qu'Israël est la seule partie responsable de tous ces actes d'agression commis à l'encontre des Palestiniens. Par conséquent, nous dénonçons et déplorons toutes les mesures israéliennes qui vont à l'encontre de tous les principes humanitaires et de toutes les normes des religions révélées et du droit international. Nous appelons la communauté internationale à convaincre Israël de mettre fin à son agression constante à l'encontre des Palestiniens et des Arabes.

La communauté internationale a confié au Conseil de sécurité la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'évolution de la situation en Palestine occupée aujourd'hui signifie que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités. Il doit adopter les mesures nécessaires pour protéger le peuple palestinien – pour protéger les enfants innocents des balles de l'occupant, pour protéger les jeunes dont les rêves meurent avant même de naître et pour protéger les mères qui pleurent en tenant leurs fils tout en priant Dieu de les débarrasser de l'injustice de l'occupant.

Le Conseil doit adopter des mesures pour protéger les pères et les personnes âgées que l'occupation a privés de leurs fils et de leurs petits-fils. Il doit le faire afin d'affirmer la responsabilité internationale des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce qu'elle soit réglée dans tous ses aspects. Il doit le faire afin de mettre en oeuvre la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée le 12 août 1949, qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël. Il doit le faire conformément à la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité ainsi qu'à la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire d'urgence.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie la demande palestinienne pour que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et mette en oeuvre ses engagements visant à envoyer une mission d'observation internationale dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem, pour protéger ceux qui sont encore en vie parmi la population civile palestinienne. Ce sont des personnes innocentes, dont le seul objectif est de rétablir leurs droits et de vivre comme tout le monde – comme toutes les nations, dans la paix, la sécurité et la liberté.

La paix ne peut être conclue par le biais de l'orgueil démesuré des généraux et par leur emploi de chars et d'avions. Elle ne peut être conclue qu'en reconnaissant les droits et en obligeant l'agresseur à mettre fin à l'agression et à l'occupation. La stabilité dans la région est liée à l'établissement d'une paix juste et globale. Les négociations de paix étaient fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de «terre contre paix». Tout comme la paix ne peut être réglée par fragments, le territoire ne peut pas être morcelé. Afin qu'une paix juste et globale soit établie, tous les territoires arabes occupés depuis 1967 doivent être restitués afin que l'on parvienne à la stabilité, la sécurité, la compréhension, la coexistence et la coopération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Hasmy** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais également vous remercier d'avoir répondu rapidement à la demande présentée, y compris par ma délégation, au nom du Groupe des États islamiques à l'ONU, d'organiser une réunion d'urgence du Conseil pour examiner la grave situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Comme les autres membres de la communauté internationale, la Malaisie continue de suivre de près les graves événements qui s'y déroulent avec une profonde inquiétude dans l'espoir fervent que les violences finiront par diminuer, épargnant ainsi au peuple palestinien de nouvelles morts et blessures inutiles.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et de sympathie la déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine auquel je suis très reconnaissant. Je suis également reconnaissant aux orateurs qui m'ont précédé et qui ont exposé la politique hostile et inflexible maintenue par les gouvernements israéliens successifs, tout en pérorant sur le besoin d'établir des relations pacifiques avec leurs voisins palestiniens et arabes.

Depuis que, le 18 décembre 2000, le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter un projet de résolution qui aurait permis la création d'une force des Nations Unies composée d'observateurs militaires et de police, qui auraient été envoyés dans tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, près de 100 Palestiniens de plus ont été tués et des milliers blessés. D'après certains calculs, à ce jour, près de 400 Palestiniens ont perdu la vie dans les violences qui persistent sur le terrain, essentiellement à la suite directe d'un recours excessif à la force de la part des forces de sécurité israéliennes. Nous pensons que le surcroît de morts et de blessés subi par les Palestiniens aurait pu être évité si le Conseil avait assumé ses responsabilités et agi résolument ce jour-là pour établir une force d'observation et de surveillance des Nations Unies, comme proposé.

C'est pour cette raison que le Ministre des affaires étrangères de mon pays est venu à New York, avec plusieurs de ses collègues de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), sous l'autorité du Ministre des affaires étrangères du Qatar, représentant la présidence de l'OCI. Le Ministre et ses collègues sont intervenus au Conseil et ont lancé un appel pressant pour la mise en place d'une force de

protection des Nations Unies. Ils avaient espéré que leurs appels convaincraient le Conseil de prendre la bonne décision. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et le projet de résolution a été rejeté par une très faible différence de voix.

Les membres du Conseil qui s'étaient abstenus lors du vote sur le projet de résolution en décembre dernier avaient affirmé qu'il fallait donner plus de temps à Israël et à la Palestine pour aboutir à un accord mutuel sur des questions plus larges, pouvant inclure la mise en place de cette force d'observation. Ma délégation avait dit que, ce faisant, le Conseil subordonnait la création de la force des Nations Unies aux caprices d'un processus de paix tortueux et incertain. Nous ne pensons pas – et nous ne pensons pas – que le sort d'une telle force des Nations Unies, aussi importante et indispensable, doive dépendre de ces incertitudes. Nous estimions plutôt que la mise en place d'une force des Nations Unies aurait apaisé la situation et certainement empêché la mort de civils palestiniens et les blessures inutiles qui leur ont été infligées au cours de ces derniers mois. Elle aurait envoyé un ferme message à Israël sur la vive inquiétude du Conseil et de la communauté internationale face à son recours excessif à la force pour gérer la situation. Cela aurait également montré, de façon tangible, l'inquiétude et la sympathie du Conseil face au sort terrible des civils palestiniens, victimes de la situation actuelle. Il serait tout à fait regrettable qu'en dépit de ces tragiques événements, le Conseil continue de ne rien faire et de prendre acte de l'accroissement du nombre de morts et de blessés au cours des mois à venir.

La Malaisie s'associe au reste de la communauté internationale dans son indignation face à l'usage persistant par Israël de mesures de force massive et sans mélange en réponse aux protestations épisodiques de Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Les bouclages prolongés des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, les sévères restrictions à la circulation des personnes et des biens, la rétention des recettes douanières et fiscales destinées à l'Autorité palestinienne et d'autres sanctions collectives ont eu un effet désastreux sur l'économie palestinienne. Ces mesures inhumaines et draconiennes ont transformé la vie des Palestiniens en lutte quotidienne pour la survie. Elles ont naturellement aggravé les tensions, engendré d'autres violences et érodé davantage la confiance entre les

deux parties, rendant ainsi encore plus difficile la reprise du processus de paix.

Ma délégation rappelle que certains membres du Conseil avaient alors indiqué que la question de la force de contrôle des Nations Unies était encore d'actualité et pouvait être réexaminée ultérieurement. Nous demandons donc au Conseil de revoir cette proposition et d'agir sans délai et de façon décisive en vue de faire cesser le meurtre de civils palestiniens dans les territoires occupés. Il ne peut se permettre de rester à l'écart et de ne rien faire en prétendant qu'il appartient aux deux parties de régler leur problème, tout en sachant que cela est très peu probable à court terme, surtout à la suite des dernières élections en Israël et de la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par M. Ariel Sharon. Il appartient à M. Sharon d'agir, lui qui, comme nous le savons, a provoqué la crise.

Cette réunion urgente du Conseil devrait servir à envoyer un signal clair quant à l'espoir du Conseil et de la communauté internationale de voir les violences prendre fin immédiatement, et l'envoi rapide d'une force d'observation des Nations Unies dans les territoires occupés constituerait une mesure tangible dans ce sens. Nous ne souscrivons pas à l'argument, présenté aujourd'hui dans cette salle, selon lequel une décision du Conseil sur cette proposition constituerait une ingérence dans le processus de paix. Les arguments en faveur de l'inaction du Conseil sont aussi fragiles et intéressés qu'ils l'étaient dans le passé. Nul ne pourrait être convaincu par ces arguments, sinon ceux qui les expriment.

Nous pensons, au contraire, que l'atténuation de tensions à la suite de la mise en place d'une force d'observation des Nations Unies contribuerait sensiblement au processus de paix. Cela créerait un climat favorable au dialogue et aux négociations. La persistance des tensions du fait de l'inaction du Conseil ne ferait qu'aggraver la situation et garantir que la spirale de violence se poursuivra.

Le Conseil, si prompt à intervenir dans d'autres situations de conflit pour protéger les civils pris dans un conflit armé, ne peut adopter des normes différentes lorsqu'il s'agit de la protection des civils palestiniens. Nous pensons que la création d'une force d'observation ou de contrôle des Nations Unies sera une mesure tangible pouvant assurer leur protection. La crédibilité même du Conseil serait en jeu si rien n'était fait pour

répondre sans délai à la situation. Si le Conseil n'agit pas, comme certains le préconisent, cela conduira à une perpétuation de la négligence et de l'indifférence à l'égard de la question palestinienne et surtout de la grave situation qui règne dans les territoires occupés, et à d'autres manipulations cyniques de la question par Israël. Ma délégation est donc encouragée par l'attitude positive de la plupart des membres du Conseil, aujourd'hui, sur cette importante proposition.

Je voudrais terminer en exprimant la profonde et sincère gratitude de ma délégation pour les efforts diplomatiques du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Nous le remercions de ses efforts inlassables sur la voie d'un processus qui sera certainement très long. Nous soutenons également les efforts du Secrétaire général et continuons de penser que ces efforts peuvent être poursuivis parallèlement à ceux du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie de paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Buallay** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour ma délégation de vous voir, Monsieur le Président, présider le Conseil durant ce mois. Nous sommes profondément reconnaissants au représentant de la Tunisie des efforts qu'il a déployés lorsqu'il a présidé, le mois dernier, les travaux du Conseil.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans le contexte d'une situation difficile dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Chaque jour, des enfants, des jeunes et des femmes sont tués. De graves violations des droits de l'homme sont commises. Les villes palestiniennes occupées sont soumises à un blocus étouffant en vue d'affamer la population et de la priver des moyens de subsistance de base. Israël défie les normes et règles internationales les plus élémentaires.

La situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés nous rappelle des épisodes de la Première et la Seconde Guerres mondiales, surtout en ce qui concerne les villes et les civils. Si nous considérons les progrès extraordinaires réalisés depuis dans les domaines des technologies et des sciences naturelles et humaines, il nous est difficile de

comprendre le sort réservé aux civils palestiniens par les Israéliens, un sort similaire au traitement imposé aux vaincus par les vainqueurs lors de ces guerres. La différence fondamentale est qu'aujourd'hui, en Palestine, nous sommes face à un occupant et à un peuple qui subit l'occupation.

Le Conseil a été sollicité plus d'une fois depuis qu'ont commencé ces graves abus des droits humains des Palestiniens commis par Israël. La communauté internationale a donné à Israël plusieurs chances de changer sa politique d'oppression, mais sans aucun effet. Nous devons donc redoubler d'efforts pour mettre fin à cette grave détérioration de la paix et de la sécurité internationales dans la région. Nous demandons au Conseil de sécurité de jouer son rôle et d'assumer ses responsabilités pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en exerçant diverses formes de pression sur Israël, puissance occupante, afin qu'il mette fin à sa politique d'agression contre le peuple palestinien.

Le peuple palestinien a un besoin extrême d'être appuyé et protégé de la brutalité israélienne, qui ne fait aucune différence entre les enfants, les jeunes hommes, les femmes et les personnes âgées. À cet égard, ma délégation voudrait exprimer son appui à la proposition de déployer une force de protection internationale dans les territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève. Israël se doit de coopérer avec une telle force.

La question de Palestine ne pourra pas être résolue si nous n'accordons pas une attention suffisante à ses causes profondes et à leurs effets. Nous ne sommes pas ici simplement pour prendre note des violations des droits de l'homme commises par Israël, du blocus étouffant des villes palestiniennes et des autres pratiques des forces d'occupation israéliennes. Nous sommes ici pour régler la question de l'occupation de la Palestine par Israël. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester sans rien faire devant ce que subissent des civils Palestiniens et des innocents.

Étant donné que le Conseil de sécurité continue d'organiser des séances extraordinaires visant à protéger les civils et les enfants dans les conflits armés, et qu'il continue de déployer des observateurs internationaux pour les protéger, pourquoi devrait-il exclure les Palestiniens d'une telle protection internationale? Ce qui arrive au peuple palestinien sera sur la conscience de la communauté internationale –

une conscience qui est représentée par le Conseil, qui doit prendre ses responsabilités et jouer le rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, il faut mettre aux voix la proposition faite au Conseil d'offrir une protection internationale aux Palestiniens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Baali** (Algérie) : Six mois se sont écoulés depuis que le Moyen-Orient s'est trouvé de nouveau brutalement placé sous les feux des projecteurs, happé par cette violence endémique à laquelle il paraît comme condamné, et ce à la suite de la provocation unanimement dénoncée de celui qui commandita les massacres de Sabra et de Chatila qui conduisit la désastreuse campagne du Liban et qui, suprême ironie, préside aujourd'hui aux destinées de son pays.

Cette provocation qui est à l'origine du drame que vivent aujourd'hui, au quotidien, les populations palestiniennes, visait à l'évidence à saborder le processus de paix et à ruiner, à jamais, les chances d'un règlement juste et durable de la question palestinienne.

Aujourd'hui, aux yeux de tous et d'abord des protagonistes eux-mêmes, le processus de paix semble, hélas, avoir vécu et rien ne laisse augurer, après les changements intervenus en Israël et le renforcement subséquent des mesures de répression contre les populations des territoires occupés, qu'il puisse reprendre de sitôt.

De fait, il ne s'écoule plus un jour sans que ne tombent, fauchés dans leur innocence, de jeunes Palestiniens qui affrontent de leurs poitrines nues, armés de leur saine foi têtue en leur victoire prochaine, des soldats lourdement armés et déterminés à user de la force sans hésitation ni retenue.

Il ne s'écoule plus non plus un jour sans que la répression ne s'abatte avec une brutalité inouïe sur des populations déjà fortement éprouvées et au bord de l'asphyxie, sous la forme d'exécutions sommaires, d'arrestations arbitraires, de destruction de maisons, de routes et d'infrastructures, de châtiments collectifs, de couvre-feu ou de blocus des villes, comme c'est le cas à Ramallah, Tulkarem, Qalkilyia, Bethléem et Hébron.

Les dommages causés par cette guerre totale que livre Israël au peuple palestinien sont considérables : des centaines de morts et des milliers de blessés; une baisse dramatique du niveau de vie, puisque près d'un million de Palestiniens, soit un tiers de la population, ont basculé pour se retrouver en dessous du seuil de pauvreté absolue depuis septembre dernier; la fermeture de centaines d'écoles qui ne sont plus en mesure de fonctionner; et une sérieuse pénurie de nourriture et de médicaments affectant de nombreuses localités palestiniennes coupées du reste du monde et que les services humanitaires et d'urgence de base sont dans l'incapacité d'atteindre.

De plus, en violation flagrante de ses obligations et en dépit des appels répétés de la communauté internationale, Israël continue de s'obstiner dans son refus de reverser à l'Autorité palestinienne les centaines de millions de dollars de recettes de taxes qu'il lui doit.

Face à cette situation dramatique et à l'acharnement israélien contre des populations sans défense, l'Autorité palestinienne, soutenue par le Mouvement des pays non alignés a demandé, voilà plusieurs mois déjà, au Conseil de sécurité, de prendre les mesures à même d'assurer la protection de ces populations et de mettre un terme à la politique de répression dont elles sont l'objet.

En dépit de l'extrême souplesse dont ont fait montre, lors de la négociation du projet de résolution, les représentants arabes et non alignés, le Conseil de sécurité a choisi pourtant, en décembre dernier, de ne pas agir et de laisser la situation se dégrader sur le terrain jusqu'à atteindre, peut-être, le point de non-retour.

Les négociations de paix qui étaient alors en cours entre Palestiniens et Israéliens sous le patronage des États-Unis et que certains membres du Conseil affirmaient ne pas vouloir mettre en danger par une intervention intempestive de l'ONU sur le terrain pour justifier leur opposition au déploiement d'observateurs, ont, depuis, irrémédiablement échoué comme ont échoué du reste, du fait de l'intransigeance des responsables israéliens, tous les efforts visant à ramener le calme et à restaurer la sécurité.

Comment, devant cette insoutenable passivité du Conseil à l'égard d'un État Membre qui, depuis plusieurs décennies, occupe, en toute impunité, les territoires d'États voisins, qui maintient sous son joug

tout un peuple auquel sont déniés ses droits les plus élémentaires, qui refuse d'appliquer les résolutions de l'Organisation même qui l'a créé et de s'acquitter de ses obligations internationales, comment devant tout cela ne pas parler de politique de deux poids, deux mesures, et ne pas dénoncer cette injustice?

En cette conjoncture particulièrement difficile qui risque de s'exacerber davantage en raison de la politique de répression, d'intimidation et de recours systématique à la force dans laquelle semble s'engager la nouvelle administration israélienne, il est encore temps pour le Conseil de sécurité de se hisser enfin au niveau de ses responsabilités et d'assumer pleinement son rôle et son mandat à l'égard du peuple palestinien et au regard de la légalité internationale.

Il doit d'abord, et de toute urgence, veiller à ce que cessent la politique de répression et l'usage systématique de la force, et en particulier des balles réelles, contre les manifestants palestiniens. Il se doit, ensuite, de décider, dans les meilleurs délais, du déploiement d'observateurs des Nations Unies dans les territoires palestiniens et dans Al Qods Al Charif en vue d'assurer la protection des populations civiles. Il doit également exiger d'Israël qu'il retire ses forces des villes et localités palestiniennes où elles sont déployées, et qu'il mette fin au blocus imposé à celles-ci. Il doit enfin mettre Israël, en sa qualité de puissance administrante, en demeure de respecter la quatrième Convention de Genève et d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens.

Telles sont nos demandes, Monsieur le Président. Ce sont celles de l'Algérie qui, à l'instar d'autres pays arabes, croit en une solution juste et définitive au conflit du Moyen-Orient fondée sur le principe de la terre contre la paix agréé à Madrid, c'est-à-dire sur le retrait total des forces israéliennes des territoires arabes occupés en 1967 et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à la création de son État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Ce sont également, j'en suis convaincu, les attentes de la communauté internationale dans son ensemble que le Conseil se doit de prendre en compte et de satisfaire au plus tôt.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Satoh** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous souhaiter un bon retour à New York, Monsieur le Président. Ma délégation vous exprime toute sa reconnaissance pour nous avoir donné la possibilité de discuter de la grave situation qui nous confronte aujourd'hui au Moyen-Orient.

La violence actuelle a déjà entraîné plus de pertes tragiques en vies humaines et causé des destructions matérielles. Nous sommes préoccupés par le fait que l'escalade de la violence risque d'avoir des conséquences désastreuses dans l'ensemble de la région. En outre, la violence persistante nuit à l'atmosphère politique de paix, préalable à la reprise de pourparlers substantiels. Nous exhortons donc toutes les parties concernées à déployer des efforts véritables pour mettre fin à la violence actuelle. Nous demandons également à toutes les parties de s'abstenir de tout acte susceptible de compliquer encore la situation. Elles doivent, en outre, et cela est très important, respecter la « ligne bleue » définie par l'ONU en mai dernier.

Comme nous le savons tous, une paix négociée est la seule option réaliste. Nous exhortons donc les parties concernées à déployer à nouveau tous leurs efforts pour que les négociations reprennent, notamment celle sur le statut final entre Israël et les Palestiniens.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par le fait que, dans ses directives de politique de base, le nouveau Gouvernement israélien a explicitement exprimé sa détermination de poursuivre les accords de paix finaux avec les Palestiniens et la Syrie fondés sur les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que sur un traité de paix avec le Liban. Il est également encourageant que le Ministre des affaires étrangères Shimon Pérès soit venu hier pour discuter de la question avec le Conseil.

Toutefois, il nous faut souligner qu'un lien trop strict entre la cessation de la violence et la reprise des négociations pourrait faire le jeu des adversaires du règlement pacifique et de la coexistence de l'État d'Israël avec un État palestinien indépendant.

Nous pensons qu'à la lumière du renforcement des inimitiés, la reprise du dialogue est un premier pas essentiel pour rétablir la confiance entre les parties concernées. Nous leur demandons, en conséquence, de déployer tous leurs efforts pour le faire dès que possible.

La grave détérioration de l'économie palestinienne est également une question qui nous préoccupe très sérieusement. Les moyens de subsistance du peuple palestinien et la base financière de l'Autorité palestinienne sont sapés. Cela aura indéniablement un impact profondément négatif sur le processus de paix. Nous exhortons donc le Gouvernement israélien à faire tout son possible pour permettre aux Palestiniens de reprendre leurs activités économiques normales.

Il est également d'une importance cruciale que la communauté internationale aide à alléger la souffrance des Palestiniens. Le Japon, quant à lui, a déjà accordé une contribution de 12 millions de dollars depuis le déclenchement des heurts.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil que le Japon demeurera déterminé à déployer tous les efforts possibles afin de mettre un terme à la violence en vue de la reprise du processus de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Babaa** (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous souhaitons également vous féliciter de votre accession à un poste nouveau dans votre pays et vous souhaiter beaucoup de succès. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse et votre compétence, les délibérations du Conseil de ce mois seront fructueuses. Je voudrais également remercier sincèrement le Représentant permanent de la Tunisie, mon frère, l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, pour la manière impressionnante et judicieuse dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La question de la Palestine, ses causes et résultats sont bien connus de tous les membres du Conseil ainsi que du monde entier. Il est inutile de rappeler que le problème juif a été, à travers l'histoire, un problème européen. Il n'a jamais été un problème arabe ou islamique. La manière dont ce problème a été renvoyé à la région arabe pour s'en débarrasser a donné lieu au déracinement et au déplacement du peuple palestinien.

Il n'est pas besoin de rappeler les résolutions de l'ONU qui ne sont toujours pas appliquées ou le fait qu'il est impossible de trouver une solution au problème palestinien sans le retour des Palestiniens dans leur patrie ainsi que l'établissement d'un État souverain et indépendant sur leur territoire national. Le peuple palestinien connaît l'oppression et le déplacement depuis plus de huit décennies et continue de souffrir de la brutalité et de l'horreur de l'occupation. Ils font maintenant face à la puissance occupante, à ses missiles et ses avions. Sans armes, ils font face à cette puissance pour défendre leurs droits, leur territoire, leur dignité, leurs sites sacrés, leur histoire et leur avenir.

Nous savons peu de choses sur ce qui se passe dans les territoires palestiniens car l'armée d'occupation essaie d'empêcher les comptes rendus des événements qui y ont lieu. Le Comité de protection des journalistes américains a envoyé une lettre à la puissance occupante exprimant sa préoccupation quant à la protection des représentants des médias dans les territoires occupés. Il a exprimé, dans une lettre publiée par le *New York Times*, sa profonde préoccupation face aux sévices perpétrés par l'armée israélienne contre des journalistes, ajoutant que 12 journalistes ont été blessés par des balles de l'armée israélienne et battus par les forces de sécurité interne. Les colons continuent d'attaquer des journalistes en toute impunité, notamment ceux de Reuters et de l'agence France-Presse.

En fait, certains journaux israéliens ont commencé à parler de châtement collectif et de la tragédie vécue par les Palestiniens. Hier, *Ha'aretz*, journal israélien, a publié un article émanant du Comité international de la Croix-Rouge condamnant les châtements collectifs infligés aux Palestiniens par l'armée d'occupation. Ce châtement est une violation des droits internationaux et humanitaires qui font obligations à une puissance occupante d'assurer des conditions de vie normale à la population occupée. Ce journal expliquait que les pratiques israéliennes étaient devenues intolérables et constituaient des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il a également expliqué que les meurtres quotidiens ne résultaient pas d'affrontements entre les manifestants palestiniens et l'armée d'occupation mais que des Palestiniens étaient tués quotidiennement dans leur lit, sur le seuil de leur porte ou en rentrant chez eux ou en allant travailler ou en se rendant à la ferme.

Nous lisons tous les jours des comptes rendus faisant état de meurtres commis de sang-froid contre une mère, un enfant ou une personne âgée par des franc-tireurs sionistes. Ces pratiques sont assimilables à celles des nazis. Elles prennent la forme de confiscations de terres palestiniennes, de démolition de maisons, de déracinement d'arbres et de restriction de la circulation des Palestiniens résidant près des colonies de peuplement. Des autoroutes et des voies de contournement sont construites pour desservir, selon la Croix-Rouge, les colonies de peuplement.

Je voudrais également citer un article paru hier dans le journal israélien, *Yediot Aharonot* :

« Depuis cinq mois, “dans les territoires, c’est-à-dire les territoires palestiniens occupés”, il y a un processus lent mais systématique et calculé d’annihilation du peuple palestinien. Des soldats qui ont été formés soigneusement à prendre pour cible des êtres humains pointent leur fusil sur les yeux et les genoux pour blesser non pour tuer, et ils ne font pas de différence entre un manifestant et un passant. Douze mille Palestiniens au moins ont été aveuglés ou frappés d’incapacité, et beaucoup ont été amputés des bras ou des jambes et, ne pouvant recevoir de soins, ont été condamnés à une mort lente, loin des caméras. De nombreux autres ne pourront survivre en raison de la détérioration de l’environnement et des infrastructures. »

Si les forces d’occupation sionistes prétendent se défendre et ne pas tuer de sang-froid, pourquoi refusent-elles de recevoir les commissions internationales d’enquête, et pourquoi ne coopèrent-elles pas avec ces commissions? En vérité, on attend des Palestiniens qu’ils acceptent une paix d’esclaves et qu’ils vivent sur moins de 15 % de leur patrie historique. Ils sont consignés chez eux, pour ainsi dire en résidence surveillée, comme c’est le cas par exemple maintenant à Hébron, pour permettre aux colons juifs de se livrer à des actes de violence, de déraciner leurs arbres et de confisquer leurs biens, sous la protection des forces d’occupation.

Le Conseil ne doit espérer aucune réponse de l’armée d’occupation sioniste et ne doit attendre d’elle qu’elle mette fin à ses actions apparentées aux crimes nazis car les dirigeants de Tel-Aviv sont, dans leur majorité, des criminels de guerre. C’est un fait bien connu. En fait, en Israël, certains ont même réclamé

que le général Mofaz, chef d’état-major de l’armée israélienne soit traduit en justice, en tant que criminel de guerre, car il dirige quotidiennement des pratiques criminelles incessantes, ses forces se livrant à des assassinats de Palestiniens et à des actes de vandalisme, détruisant des centaines d’hectares de terres agricoles et de nombreuses habitations dans les territoires palestiniens, sans parler du bouclage des villes et villages palestiniens avec ses conséquences tragiques sur les plans humain et économique.

Les mains du général Sharon sont couvertes du sang des Arabes et des Palestiniens, ce dont il est fier. Maintenant, il est à la tête du régime de Tel-Aviv et impose de nouveau une politique du fait accompli et de la terre brûlée et une politique consistant à trouver une « solution finale » au problème des Palestiniens. M. James Strong, professeur de sociologie et de sciences politiques à l’Université américaine Johns Hopkins, a publié le mois dernier dans le *Chicago Tribune* un article dans lequel il qualifiait Sharon de criminel de guerre. Il a fait état des nombreux massacres qu’il a perpétrés, y compris ceux de Sabra et Chatila. Il a également mentionné la profanation par Sharon de la mosquée d’Al-Aqsa dans la Jérusalem occupée.

Ce qui est paradoxal, c’est que la communauté internationale pratique une politique de deux poids, deux mesures. Le monde n’a rien dit quand Sharon, le boucher, a été élu à la tête de l’institution militaire meurtrière de Tel-Aviv, mais quand un politicien de droite est élu dans un pays européen démocratique, l’Europe et les États-Unis protestent avec vigueur, tentent d’isoler ce pays et le menacent d’un embargo diplomatique et commercial.

La vue de garçons et de jeunes hommes s’opposant avec un grand courage à l’une des machines militaires les plus puissantes du monde et qui bénéficie du soutien de nombreux pays, rappelle que le peuple palestinien continuera de résister à un système colonialiste de peuplement étranger sans équivalent dans l’histoire et à ses efforts continus visant à l’anéantir et à le déraciner de sa terre. Les Palestiniens confirment que les usurpateurs et les envahisseurs ne jouiront pas longtemps des fruits de ce qu’ils ont volé.

Le Conseil de sécurité, au moment où il discute de la situation dans les territoires palestiniens occupés, ne doit pas oublier que, si l’on fait abstraction de l’occupation japonaise de la Corée, le peuple

palestinien connaît l'occupation militaire la plus longue de l'histoire moderne. Le Conseil ne doit pas oublier les résolutions de l'ONU visant à réparer les injustices subies par le peuple palestinien et à le rétablir dans ses droits inaliénables. Il ne doit pas oublier que les sionistes ne cessent de violer les Conventions de Genève et de pratiquer le nettoyage ethnique, et il doit se souvenir des massacres de Deir Yassin, de Sabra et Chatila, et des massacres quotidiens commis systématiquement par les forces au vu et au su de tous.

En conclusion, nous invitons le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout d'abord, le Conseil doit prendre les mesures adéquates pour assurer une protection pleine et entière au peuple palestinien conformément au droit international et aux Conventions de Genève. Deuxièmement, le Conseil doit convenir de constituer une force d'observation de l'ONU et de la déployer dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods, afin de fournir aux Palestiniens une protection appropriée. Troisièmement, il doit condamner les pratiques nazies des forces d'occupation sionistes qui se manifestent par des bouclages, des méthodes visant à affamer les populations, la confiscation de terres, la destruction de terres agricoles et les assassinats de sang-froid commis à l'aide d'armes internationalement interdites.

Si le Conseil ne prend pas de décision maintenant, sous prétexte qu'il devrait donner à Sharon, le boucher, la possibilité de s'entretenir avec le Secrétaire général, ou par crainte de prendre une décision unilatérale, le Conseil encouragera les forces d'occupation à poursuivre leurs pratiques nazies, à continuer leur politique d'occupation, d'annexion, de confiscation des terres, de bouclage et d'assassinat et à poursuivre leurs pratiques visant à affamer le peuple palestinien et à perpétuer ses souffrances.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Khal** (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, malgré les conditions extrêmement tragiques dans lesquelles se déroule cette réunion, je

voudrais commencer ma déclaration en vous félicitant pour votre présidence des travaux du Conseil ce mois-ci. Je suis absolument persuadé que grâce à votre sagesse et à votre expérience, les travaux du Conseil seront couronnés du succès voulu. Ma délégation voudrait remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours de sa présidence. Je voudrais également vous adresser mes remerciements pour avoir organisé cette séance à la demande du Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'ONU en sa qualité de président du Groupe arabe ce mois-ci.

Monsieur le Président, nous revoici une fois de plus devant votre Conseil pour examiner les événements graves qui se produisent dans les terres arabes occupées et qui, à ce jour, ont entraîné le meurtre de plus de 350 civils innocents, dont des femmes et des enfants. Des milliers d'autres personnes ont été blessées parce qu'elles exigent le droit de vivre dans la dignité.

Au cours des derniers mois, le Conseil a hésité à prendre des mesures décisives face à l'évolution de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés, malgré les nombreuses interventions des États épris de paix, la dernière en date étant une visite de la délégation ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique dirigée par le Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. Cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani. Cette visite a établi un précédent qui, selon certains, démontrerait la gravité de la situation dans cette région. Toutes ces hésitations ont eu de graves répercussions et ont provoqué une escalade de la situation et un accroissement du nombre de morts et de blessés ainsi qu'une augmentation du chômage du côté palestinien en raison de la politique d'isolement et de siège des territoires ainsi que d'assassinat délibéré pratiquée par les autorités israéliennes d'occupation.

L'État du Qatar demande aux États membres du Conseil de sécurité qui se sont abstenus lors du vote sur le projet de résolution présenté par les États membres du Groupe des États non alignés du Conseil de revoir leur position.

Le Gouvernement israélien a montré son vrai visage depuis que les forces israéliennes ont commencé, le 11 mars 2001, à mettre en oeuvre un plan

d'agression d'une extrême gravité contre le peuple palestinien comprenant des mesures de provocation sur le terrain, à savoir la séparation de la Cisjordanie en 43 régions et la division de la bande de Gaza en quatre régions ou cantons. Ceci a pu se faire grâce au déploiement de forces militaires et de chars et grâce aux tranchées qui ont été creusées et aux barrières de boues qui ont été érigées autour des centres habités dans les villes et les villages palestiniens afin de limiter la circulation des citoyens et ainsi de consolider le poids étouffant du siège économique afin d'asservir le peuple palestinien et de l'empêcher de gagner sa vie. En prenant ces mesures, les Israéliens n'ont fait que compléter les mesures qu'ils avaient déjà prises précédemment pour isoler du monde extérieur les Palestiniens qui se trouvent à l'intérieur des territoires arabes occupés et détruire l'économie palestinienne. La politique qui consiste à assiéger, à asphyxier et à imposer des restrictions très strictes à la circulation des biens et des personnes a eu une incidence non seulement sur l'économie palestinienne en général mais également sur les familles palestiniennes car les enfants ne peuvent pas se rendre dans leurs écoles et les ouvriers ne peuvent pas se rendre dans leurs lieux de travail. On peut aisément imaginer les conséquences d'une situation où les enfants ne peuvent pas se rendre à l'école et où les chefs de famille sont sans travail.

La situation tragique qui règne actuellement dans le territoire Palestiniens force le Conseil de sécurité, en vertu de son mandat et de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux Articles 24 et 37 de la Charte des Nations Unies et aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre à assumer ses responsabilités. Le Conseil doit, en premier lieu, assurer une protection adéquate du peuple palestinien qui subit une répression et une agression des plus brutales pratiquées par les forces d'occupation israéliennes jusqu'à ce que ce peuple soit en mesure d'exercer ses pleins droits conformément aux résolutions de la légitimité internationale sans que l'on prétexte de la nécessité de l'accord des deux parties pour qu'il soit possible d'établir cette force, étant donné que la Palestine est soumise au pouvoir de l'autorité d'occupation. Il n'est pas juste de faire savoir aux Palestiniens que l'ONU ne peut pas les protéger parce que ceux qui occupent leur territoire n'acceptent pas que cette protection soit assurée. Deuxièmement, le Conseil doit exercer sur le Gouvernement israélien

actuel la pression nécessaire pour l'obliger à respecter les accords conclus lors des étapes précédentes du processus de paix ainsi que le forcer à respecter les progrès qui ont été réalisés au cours des négociations précédentes et à reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées.

L'État du Qatar estime qu'une paix globale et permanente qui mettrait fin au conflit israélo-arabe ne pourra être réalisée tant qu'Israël n'aura pas respecté toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe de l'échange de territoires contre la paix pour permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes et en particulier le droit au retour, à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant sur sa terre nationale avec comme capitale Al Qods Al Charif, tant qu'il n'y aura pas eu retrait total des Israéliens du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 ainsi qu'un retrait total des Israéliens du territoire libanais jusqu'aux frontières internationalement reconnues, y compris des fermes de Chebaa, conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que libération de tous les prisonniers de guerre détenus dans les prisons israéliennes.

Pour conclure, nous devons comprendre que les Palestiniens ne sont pas la raison des problèmes de sécurité que connaît Israël. C'est parce qu'Israël s'entête à occuper les territoires palestiniens et à poursuivre son agression contre le peuple palestinien qu'Israël a ces problèmes. Il ne sera pas possible d'éliminer les problèmes de sécurité que connaît Israël tant que l'occupation se poursuivra et qu'on n'aura pas démantelé les colonies de peuplement. Il faudrait en priorité mettre fin à la répression des Palestiniens et adopter des mesures de confiance qui formeront la base qui permettra aux peuples de la région de vivre dans une paix et une sécurité permanentes. Il faut que le sang cesse d'être versé jour après jour et que l'on parvienne à un règlement juste fondé sur la négociation, sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur la légitimité internationale et sur les résolutions du Conseil de sécurité et non sur le recours à la force.

**Le Président (parle en anglais) :** Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Schori** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et les États associés Chypre, Malte et la Turquie s'associent à cette déclaration.

Il faut rétablir les chances de paix au Moyen-Orient. On ne peut envisager qu'une solution politique. L'Union européenne réaffirme aujourd'hui sa vive préoccupation devant la suite d'événements violents de ces derniers mois et considère qu'il est de la responsabilité des Israéliens comme des autorités palestiniennes de faire tout leur possible pour éviter des mesures susceptibles de faire de nouvelles victimes. Nous demandons aux deux parties d'agir avec la plus grande retenue et de faire tout leur possible pour prévenir les actes de terrorisme et l'intensification des velléités de représailles.

Il faut entamer de nouvelles négociations sur la sécurité. L'Union européenne lance un appel au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne pour qu'ils reprennent immédiatement leur coopération en matière de sécurité afin d'enrayer l'engrenage de la violence.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens reste très préoccupante. La crise économique actuelle est inacceptable et menace la stabilité de la région et les perspectives de paix. Les deux parties ont le devoir de réduire au minimum les tensions entre elles. Améliorer la situation économique dans les territoires occupés est un élément important de cet effort. Le 26 février, l'Union européenne a décidé de mettre les fonds qui se trouvaient dans son fonds de Trésorerie – soit 60 millions d'euros – à la disposition de l'Autorité palestinienne sous forme de subventions. Ces fonds seront décaissés dans le cadre d'un effort international concerté et à la condition que l'Autorité palestinienne établisse un budget révisé comme base du soutien international et prenne des mesures plus efficaces contre la corruption et en faveur d'une plus grande transparence. L'Union européenne prie instamment les autres bailleurs de fonds d'accroître leurs contributions pour répondre aux difficultés

considérables auxquelles l'économie palestinienne est aujourd'hui confrontée.

Compte tenu de ses effets dévastateurs sur l'économie palestinienne et par conséquent sur la stabilité politique, l'Union européenne insiste sur l'importance qu'il y a à mettre immédiatement fin au non-versement des impôts dus à l'Autorité palestinienne. Israël devrait transférer immédiatement ces revenus fiscaux à l'Autorité palestinienne. L'Union européenne réaffirme également l'importance qu'il y a à mettre fin au bouclage des zones palestiniennes afin que les crises économique et humanitaire très graves puissent cesser. Israël doit permettre et faciliter l'accès du personnel et du matériel humanitaires aux territoires palestiniens.

L'Union européenne prend acte de l'allègement récent des bouclages d'Hébron, de Bethléem, de Tulkarem et Qalqilya, et estime qu'il faut faire davantage pour lever les bouclages dans les territoires palestiniens. Au cours d'une récente visite dans la région, une délégation de l'Union européenne dirigée par le Ministre des affaires étrangères de la Suède, Mme Anna Lindh, a exprimé au Premier Ministre Sharon et au Ministre des affaires étrangères Pérès, ainsi qu'au Président Arafat, la détermination de l'Union européenne d'aider à faire avancer le processus de paix. Il a été souligné qu'aucune chance d'arriver à un règlement politique ne devait être manquée, malgré la crise actuelle dans la région. L'Union européenne a également évoqué la question de la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et d'une éventuelle aide de la communauté internationale. En outre, la question des bouclages et du transfert des revenus fiscaux a été évoquée par l'Union européenne.

Le Premier Ministre Sharon a manifesté de la compréhension pour les préoccupations de l'Union européenne sur les différentes pratiques de châtiment collectif. L'Union européenne interprète cela comme un premier pas prometteur.

Sur la voie israélo-palestinienne, l'Union européenne pense que beaucoup de chemin a été parcouru dans des négociations franches et ouvertes. L'Union européenne est persuadée que les progrès réalisés sur toutes les grandes questions au cours des dernières négociations devraient constituer la base des prochains pourparlers sur le statut permanent. L'Union européenne attend également une reprise rapide des

négociations entre Israël, d'une part, la Syrie et le Liban d'autre part.

L'Union européenne réaffirme son point de vue selon lequel ce sont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes qui doivent constituer la base des négociations et donc la base d'une paix juste et durable. Cette base doit aussi inclure le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre, la nécessité pour tous les États de la région de pouvoir vivre en sécurité, et le principe de l'échange de territoires contre la paix. L'Union européenne demande aux parties de réaffirmer leurs engagements à l'égard des principes fondamentaux établis dans le cadre des accords de Madrid, d'Oslo et des accords ultérieurs, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

L'Union européenne déplore tous les actes de violence. Dans ce contexte, l'Union européenne réitère son opinion très arrêtée selon laquelle la politique d'Israël d'assassinats extrajudiciaires est inacceptable et contraire à la primauté du droit, et elle prie instamment Israël de mettre fin à ces pratiques et de respecter ainsi le droit international. Les assassinats extrajudiciaires sont un obstacle à la paix et pourraient entraîner de nouvelles violences.

L'Union européenne rappelle la déclaration qu'elle a faite récemment en réponse aux deux exécutions auxquelles l'Autorité palestinienne a procédé le 13 janvier, encourageant le Président Arafat à envisager un moratoire sur l'application de la peine de mort et réaffirmant son point de vue que l'abolition de la peine de mort dans le monde entier contribuerait considérablement à l'amélioration de la dignité humaine.

Depuis des mois, nous avons vu des pertes palestiniennes et israéliennes. Cette situation est intolérable et les deux parties doivent assumer leurs propres responsabilités et mettre un terme à cette violence insensée et aux souffrances humaines, ouvrant ainsi des perspectives de donner aux Palestiniens et aux Israéliens l'espoir d'une meilleure vie dans la dignité et la sécurité. L'absence de progrès dans le processus de paix, y compris sur la question des colonies de peuplement, est au cœur des frustrations de la population palestinienne.

La communauté internationale, y compris l'ONU et son Secrétaire général, peut jouer un rôle important

en aidant les parties. L'Union européenne soutient l'idée que le Secrétaire général, comme le lui ont demandé les membres du Conseil de sécurité en novembre de l'an dernier, examine avec les parties les dispositions à prendre pour déployer une mission d'observateurs.

L'Union européenne réitère sa détermination de contribuer à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Erwa** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et à votre pays ami, à l'occasion de l'accession de l'Ukraine à la Présidence du Conseil pour le mois en cours. Je tiens également à adresser mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Saïd Ben Moustapha, Représentant permanent de la Tunisie, ainsi qu'aux membres de sa délégation pour leur remarquable conduite des travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais aussi rendre hommage aux nouveaux membres du Conseil.

À titre préliminaire, je voudrais dire que le Soudan s'associe à la déclaration que le Représentant permanent des Émirats arabes unis a faite au nom du Groupe arabe.

Plusieurs mois après la dernière séance publique du Conseil de sécurité sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, qui a eu lieu l'an dernier, la situation dans les territoires palestiniens occupés a continué d'empirer. Ceci est dû au fait que la puissance occupante s'obstine à recourir à une force militaire excessive contre des Palestiniens innocents et désarmés. La puissance occupante continue également d'exécuter son plan criminel visant à renouveler le blocus autour des villes et des villages palestiniens de façon à étouffer l'économie palestinienne et à soumettre et à affamer le peuple palestinien. Tous ces efforts sont d'abord et avant tout destinés à isoler le peuple palestinien à l'intérieur des territoires occupés et à le couper du monde extérieur, à détruire l'économie palestinienne et à saper les infrastructures de Palestine. Cela se fait parallèlement aux mesures annoncées qui ont pour objet de modifier la composition géographique et démographique des territoires palestiniens par la création de colonies de

peuplement, et aux mesures prises dans la ville sainte d'Al Qods en vue de créer sur le terrain une réalité nouvelle sur lesquelles il sera difficile de revenir à l'avenir.

La responsabilité principale de ce bilan mortel croissant dans la population civile palestinienne en Palestine occupée incombe au Conseil de sécurité qui, en décembre dernier, n'est pas parvenu à adopter un projet de résolution demandant la protection du peuple palestinien – particulièrement les femmes et les enfants – contre les actes d'agression quotidiens commis par les forces d'occupation israéliennes. Le Conseil a avancé des justifications peu convaincantes qui font planer un doute sur sa crédibilité devant l'opinion publique mondiale et qui en réalité ont confirmé la pratique des deux poids deux mesures appliquée par le Conseil, et son manque d'impartialité. Le Conseil a donné au monde entier l'impression qu'Israël est libre de ne pas appliquer les dispositions et les règles régissant la paix et la sécurité internationales que le Conseil de sécurité est censé faire respecter, aux termes de la Charte des Nations Unies.

Les actes d'agression criminels commis quotidiennement par Israël contre le peuple palestinien, en plus de ses violations des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de Sécurité et du droit international humanitaire – et, plus particulièrement, de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre – met le Conseil en face d'une véritable et majeure épreuve. Nous attendons donc du Conseil qu'il se montre à la hauteur de ses responsabilités en réexaminant sa position antérieure et en allant de l'avant pour adopter des mesures efficaces qui mettraient fin à la violence et au recours à la force aveugle par les autorités d'occupation israéliennes contre les civils palestiniens innocents et pour autoriser la mise en place d'une force internationale destinée à les protéger.

Tout échec dans la mise en place par le Conseil d'une force de protection pour protéger les Palestiniens contre les mesures répressives quotidiennes adoptées par la puissance occupante, comme dans le contrôle de la situation en Palestine occupée, équivaldrait pour le Conseil à trahir ses obligations découlant de la Charte et aussi à protéger l'agresseur et à encourager ce même agresseur à poursuivre ses tueries et tortures quotidiennes contre le peuple palestinien.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer ce que nous avons déjà dit devant ce Conseil à maintes occasions – que la paix longtemps recherchée au Moyen-Orient ne sera pas atteinte aussi longtemps qu'Israël persistera dans ses politiques expansionnistes et ses actes d'oppression et d'agression et dans ses efforts pour judaïser Jérusalem. La seule voie possible pour ramener la paix dans tout le Moyen-Orient consiste à mettre fin à l'occupation israélienne par le biais d'un engagement véritable d'Israël en faveur du principe « terre contre paix ». Israël doit respecter pleinement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui constituent le fondement du processus de paix au Moyen-Orient. Pour sa part, Israël a en fait renié ce processus en désavouant ses engagements et ses promesses, croyant pouvoir assurer sa sécurité entière aux dépens de la sécurité des autres parties.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nacerodien** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter l'Ukraine à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2001. Au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Président pour avoir convoqué cet important débat au Conseil de sécurité. Il est essentiel que nous, les Nations Unies, nous prononcions face à la situation urgente qui règne en Palestine.

Le mois dernier encore, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Terje Roed-Larsen, a publié un rapport sur les incidences des mesures de répression contre le peuple palestinien. Selon M. Roed-Larsen, l'économie palestinienne a essuyé une perte en produit intérieur brut (PIB) de plus de 900 millions de dollars depuis le début de la crise et les pertes des revenus salariaux s'élèvent à plus de 240 millions de dollars. Sur la base des données de la Banque mondiale, le rapport indique que 32 % de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté, soit une augmentation de 50 % depuis le début de la crise.

Les fermetures, les bouclages et les restrictions à la circulation des biens, des personnes et des ressources

imposés par Israël se sont traduits par un étouffement économique du peuple palestinien. Quelle que soit la façon dont on les envisage, ces chiffres montrent clairement l'effet dévastateur que ces fermetures ont eu sur l'économie palestinienne, alimentant et favorisant des niveaux déjà dangereux de frustration et de violence.

La communauté internationale, moins encore le Conseil de sécurité, ne sauraient rester silencieux alors qu'une force d'occupation militairement supérieure viole le droit humanitaire international. Combien d'autres vies innocentes devront être perdues avant que nous agissions?

Le Mouvement des pays non alignés réitère l'appel adressé au Conseil de sécurité pour qu'il adopte une résolution prévoyant le déploiement immédiat d'une force destinée à protéger les civils palestiniens contre l'impact de la campagne militaire menée par les forces armées israéliennes. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, doit adopter des mesures pour mettre fin immédiatement aux souffrances du peuple palestinien.

Le récent bouclage des villes palestiniennes par les forces de défense israéliennes, et en particulier le bouclage de Ramallah qui se poursuit, a encore aggravé la situation humanitaire déjà précaire dans les territoires occupés. Les civils palestiniens non seulement ne peuvent plus se rendre à leurs lieux de travail en Israël, mais en outre se voient privés de l'accès aux vivres et aux médicaments de première nécessité.

Une telle réaction brutale et disproportionnée d'Israël constitue une atteinte aux droits les plus élémentaires du peuple palestinien. Ces actions contreviennent à la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de se conformer scrupuleusement à ses obligations juridiques et aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949. Comme les membres de ce Conseil le savent fort bien, la quatrième Convention de Genève interdit expressément d'infliger toute punition collective à une population civile. Le Mouvement des pays non alignés réitère donc son appel à Israël pour qu'il agisse avec retenue et respecte scrupuleusement les obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève

relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La Conférence des Hautes Parties Contractantes de la quatrième Convention de Genève, tenue à Genève en juillet 1999, s'est déclarée disposée à se réunir de nouveau si nécessaire. Les Hautes Parties Contractantes ont convenu dans l'article commun premier de s'engager à respecter et à garantir le respect de la présente Convention en toutes circonstances. Il est clair que le moment est venu pour les Hautes Parties Contractantes de se réunir d'urgence sur la situation en Palestine.

Le Mouvement des pays non alignés affirme depuis longtemps que la question de Palestine est au cœur du conflit au Moyen-Orient. La réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, est cruciale pour parvenir à une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Le Mouvement est convaincu que la négociation pacifique est le seul moyen de garantir une paix durable, la sécurité et la stabilité dans la région. Nous demandons instamment aux parties de prendre les mesures nécessaires pour garantir la cessation des hostilités, pour ramener le calme et d'adopter des mesures en vue de rétablir une confiance mutuelle. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'une atmosphère propice à la reprise des négociations pourra être favorisée.

Nous sommes fermement convaincus que le principe « terre contre paix » est essentiel pour réaliser des progrès véritables dans le processus de paix. Pour permettre une paix durable, juste et globale, il faut que les négociations relatives au statut final se fassent conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à la légitimité internationale.

Encore une fois, le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer sa ferme conviction, à savoir qu'il incombe à l'ONU de demeurer en permanence pleinement attachée à la question palestinienne jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Abulhasan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et vous exprimer notre satisfaction de ce que

vous ayez bien voulu accéder à la demande qui vous était faite par le Groupe des pays arabes d'organiser cette séance pour discuter de la situation de plus en plus grave de nos frères palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. Je tiens également à vous adresser, ainsi qu'au Gouvernement ukrainien, nos félicitations toutes particulières à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Conseil. Nous ne doutons pas que vous saurez conduire les travaux du Conseil avec grande habileté.

Je tiens également à remercier tout spécialement votre prédécesseur, mon frère de Tunisie, pour les efforts remarquables qu'il a déployés, le mois dernier, en présidant le Conseil de façon conforme à ce qu'on pouvait attendre d'une profonde expérience comme la sienne dans le domaine international.

Notre participation au débat d'aujourd'hui sur les pratiques illégales d'Israël contre les civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, atteste des dangers et des conséquences d'un comportement provocateur comme celui d'Ariel Sharon, Premier Ministre israélien qui, le 28 septembre, s'est rendu à Al-Haram Al-Charif, commettant ainsi un acte de provocation notoire. Cette visite a chargé Israël d'un fardeau bien encombrant politiquement, mais qui est loin d'être aussi lourd que l'amertume et la douleur de nos frères palestiniens. Il s'agit d'un acte arrogant, révélateur d'une véritable haine pour tous les éléments de paix et de stabilité auxquels aspirent les États arabes.

Le Koweït déplore vivement les pratiques auxquelles les Israéliens ont recours contre des civils palestiniens ainsi que les méthodes de répression délibérément utilisées par les forces d'occupation contre une population innocente sans défense qui lutte pour recouvrer sa liberté face aux autorités occupantes. Nous sommes d'autant plus préoccupés que le Gouvernement israélien emploie toutes les formes de répression et de violence contre les civils palestiniens, dont environ 400 ont encore été tués récemment. Après ces meurtres délibérés, où des enfants sans défense ont également trouvé la mort, nous assistons, depuis le 7 mars, à une politique de blocus de la part d'Israël sur les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Cette politique a encore aggravé les conditions de vie du peuple palestinien, dans tous les milieux sociaux, à un degré humainement inacceptable.

Il s'agit là indubitablement d'une violation grave des résolutions de l'ONU et des principes du droit international, et en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949 ainsi que des obligations qui en découlent en vertu des deux Protocoles additionnels de 1977. Dans ce contexte, nous demandons que soient étudiés les moyens de garantir l'application intégrale de cette Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

Face aux souffrances que connaît le peuple palestinien dans les territoires occupés, la communauté internationale doit prendre la ferme résolution de ne pas ajouter foi aux allégations du Gouvernement israélien, qui prétend faire le nécessaire pour atténuer les retombées du blocus sur le peuple palestinien. C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe d'assurer la sécurité des civils palestiniens et de préserver leur dignité et leur droit de ne pas subir la répression de la puissance occupante. Nous appuyons donc sans réserve la demande palestinienne tendant à créer une force des Nations Unies pour protéger les civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Nous sommes persuadés que la mise en place d'une force de ce type permettra de faire la lumière sur la situation et de freiner les pratiques féroces auxquelles se livrent quotidiennement les Israéliens contre les civils palestiniens.

Au Koweït, nous ne comprenons pas pourquoi le Gouvernement israélien craint ainsi la mise en place d'une force de protection, d'autant plus qu'Israël affirme ne pas être responsable des actes de violence commis. S'il est sincère, il est illogique qu'il s'oppose à la mise en place de cette force. Nous pensons également que la création de cette force garantissant la protection des Palestiniens serait de nature à contribuer à la stabilité et à un retour à la situation antérieure. En outre, le rapport de la mission d'établissement des faits créée par une résolution de la Commission des droits de l'homme souligne la nécessité de créer un mécanisme international en vue de protéger les civils palestiniens.

Au Koweït, nous sommes favorables à toute initiative pacifique tendant à trouver une solution juste à la question palestinienne conformément aux résolutions de la légitimité internationale, et en particulier de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous maintenons fermement notre position de solidarité avec les justes demandes et les justes

revendications des Palestiniens, qui aspirent à jouir de leurs droits politiques légitimes et à établir un État indépendant sur leurs terres nationales, avec pour capitale Jérusalem. Nous tenons à souligner que pour que la paix soit juste et complète, elle doit reposer sur les résolutions internationales, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. Cela devrait conduire à un retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris le Golan syrien, et à son retrait complet du Sud-Liban.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Koweït des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Douri** (Iraq) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous exprimer mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de vous souhaiter plein succès. Je souhaiterais également, par votre intermédiaire, remercier l'Ambassadeur de Tunisie, M. Saïd Ben Mustapha, pour son excellent travail de Président du Conseil le mois dernier, et de vous exprimer également mes remerciements d'avoir bien voulu répondre rapidement à la demande d'examiner cette question importante et urgente, qui se rapporte à l'essence même des travaux du Conseil – à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En dépit du fait que nous doutons fort de la possibilité de trouver une solution juste à ce problème très grave, ma délégation n'en forme pas moins l'espoir que la discussion d'aujourd'hui sur cette question mènera à la fin de l'agression constante et injuste que subit le peuple palestinien arabe désarmé, un peuple frère, sur sa terre et dans ses foyers.

Nous avons déjà traité de cette question – il n'y a pas si longtemps. Le Conseil a tenu des séances de consultation officielles et officieuses mais, malheureusement, nous ne sommes parvenus à aucun résultat. En raison de l'insistance mise par un pays – les États-Unis d'Amérique – pour maintenir le statu quo, en invoquant des prétextes et des excuses futiles.

Cet État fournit à l'entité sioniste occupante les moyens qui lui permettent d'appliquer quotidiennement ses mesures d'agression à l'encontre du peuple palestinien. Ce même pays continue aussi de menacer de nombreux autres pays arabes.

Le fait que le Conseil n'a pu dissuader l'agresseur est et reste l'une des raisons principales de la persistance des effusions de sang en Palestine et de l'accroissement du nombre de martyrs, dont des jeunes et des enfants palestiniens. Tout ceci a lieu sous les yeux de la communauté internationale, qui semble incapable de prendre quelque mesure que ce soit pour arrêter cette agression et mettre fin à l'occupation.

N'est-il pas étrange qu'un terroriste notoire, ayant d'amples antécédents sanglants, qui est directement responsable d'avoir versé le sang palestinien, préside aujourd'hui l'entité sioniste? En effet, ceci a conduit à démasquer l'odieux visage du sionisme. Cette personne, responsable des massacres de Sabra et de Chatila est la même personne qui a profané le site sacré du mont du Temple le 28 septembre, déclenchant une vague de violence contre les Palestiniens, qui n'a pas cessé depuis.

Ce terroriste a commencé son oeuvre alors qu'il était un responsable au sein de l'entité sioniste, en se livrant à une escalade de l'agression par le biais de mesures visant à disséquer la Rive occidentale et la bande de Gaza. Il a poursuivi ses hobbies de la manière la plus arrogante : assassinats politiques, imposition de sièges et de blocus privant les villes et les villages palestiniens de tout accès aux vivres et aux médicaments, violant ainsi les principes des Conventions de Genève et du droit humanitaire international.

Cette situation choquante et ces mesures irresponsables, criminelles, obligent le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités selon la Charte, et à prendre des mesures décisives visant à mettre fin à cette agression constante contre le peuple palestinien désarmé qui n'a que des pierres.

Ma délégation a explicité sa position à l'égard de cette question à maintes reprises. À la séance du Conseil de sécurité tenue le 4 octobre 2000, nous avons expressément indiqué que la question n'était pas de savoir comment imposer aux Palestiniens une série de négociations injustes avec la puissance occupante, car les négociations ne rétabliront en rien leurs droits.

Mais il faut analyser l'essence du problème pour trouver des solutions appropriées. Le problème a été créé par un citoyen britannique, nommé Balfour, qui a promis en 1917 à un autre citoyen britannique, nommé Rothschild, de créer pour lui et pour d'autres extrémistes une patrie en Palestine. C'est ainsi que le premier a donné à d'autres ce qui ne lui appartenait pas.

La question concerne essentiellement l'occupation militaire de la terre palestinienne par un afflux d'aventuriers venus d'Europe et d'autres parties du monde, sous le prétexte que cette terre était inhabitée. Au centre du débat se trouvent les actes d'agression constants et répétés commis par cette entité usurpatrice contre les États arabes et son occupation du territoire palestinien depuis 1948, sans compter l'occupation du Golan syrien et du territoire libanais.

En résumé, telle est la tragédie d'un peuple vivant sous l'occupation, qui subit les pires formes de répression, de barbarie et d'expulsion. La question qui se pose est celle de la souffrance de plus de 4 millions de réfugiés palestiniens, forcés de quitter leurs terres, en violation flagrante des principes du droit international qui leur garantit pleinement le droit au retour dans leur patrie.

Le credo sioniste raciste, qui est expansionniste, arrogant et haineux, est la cause de toutes les tragédies que subit le peuple palestinien, y compris la profanation de ses lieux saints, vénérés à la fois par plus d'un milliard de musulmans et de chrétiens.

Voilà, en bref, le coeur même de la question palestinienne et ses éléments essentiels. Donc, si nous voulons une paix juste, globale et durable, nous devons prendre en considération tous ces éléments, car ensemble, ils représentent l'essence même de la tragédie du peuple palestinien. Sinon, l'agression sioniste continuera, et le Conseil de sécurité restera incapable d'assumer ses responsabilités face à une situation grave qui menace, et qui continuera de menacer la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de ses aimables paroles à mon égard.

Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Étant donné l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant. La séance est suspendue jusqu'au début de la semaine prochaine. L'heure de la reprise de cette séance sera indiquée dans le *Journal*.

*La séance est levée à 19 heures.*